

su

— CFDT —  
OFFICE DU TRAVAIL  
Service  
Documentation  
ET  
INSPECTION DU TRAVAIL  
PLACEMENT DES TRAVAILLEURS

735

12 juin 1978

SYNDICALISME UNIVERSITAIRE

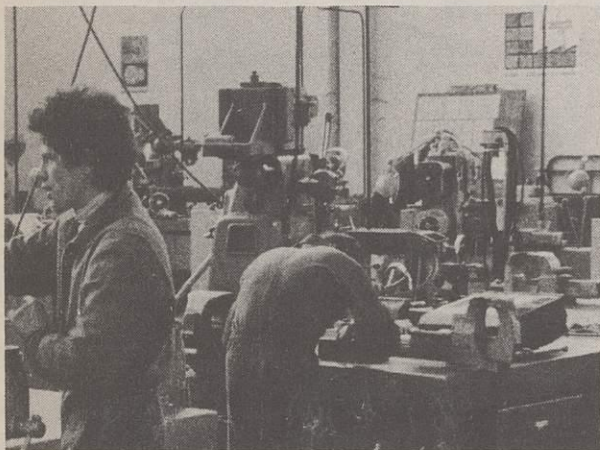
hebdomadaire du Sgen-Cfdt



# Points de repère

## Débats - combats p. 4 à 7

L'ennui scolaire : tout reste à faire  
Le démantèlement des bibliothèques  
Tech-sup : la drôle de revalorisation  
Salaires : mauvais économiste ou menteur ?



## Dossier p. 8 à 11

la formation et la recherche  
dans la société capitaliste  
et dans la  
perspective autogestionnaire

## Flashes p. 12 à 14

## Points sur les i p. 16 à 21

GAPP : analyse, réflexion  
Les mutations dans le second degré et les LEP  
Orientation : parcours d'obstacles  
CAPN : dates des mutations et premières affectations  
Action sociale dans les campus

## Tribune des académies p. 22

Nantes : des propositions pour l'action

Photos : G. Bloncourt (p. 7, 11,24), D. Bosquet (p. 16,20), P. Collombert (p. 18), P. Granaud (p. 8,9,10), SU (6, 18,19,22), SU - AM. Denis (p. 3), SU - M. Joachim (p. 4, 5), SU - J.F. Launay (p. 2, 7), D. Villa - Véga (p. 17).



## SU a lu quels débouchés ?

Quel est l'avenir professionnel des étudiants inscrits dans les universités ? Comment y sont-ils préparés ? Dans quelles conditions affrontent-ils la compétition du marché du travail ? Quelle place occupent les diplômés de l'enseignement supérieur dans l'économie ? Voici pour la première fois des éléments de réponse incontestables. Ce livre (1) publie les résultats d'une enquête menée à partir de 1973 sur 10 000 étudiants sortis de l'université en 1970, diplômés ou non. Une conclusion importante : si peu d'étudiants n'ont en définitive pas trouvé de travail, la plupart des emplois obtenus se situent (sauf dans le cas du droit et des sciences économiques) dans le secteur public. Un dossier indispensable à connaître, avec de nombreuses annexes statistiques.

(1) Alain CHARLOT : « Les universités et le marché du travail. » Dossier du CEREQ n° 14. Paris, La Documentation française, 1978, 577 pages, 70 F.

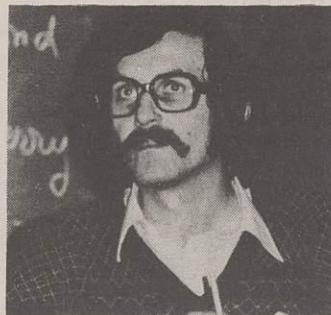
## Billet il n'y a plus d'enfants

Les parents « Cornec » ont osé remettre en cause à Limoges le maternage du SNI à l'égard de leur organisation. A ce limogeage Guy Georges répond : « C'est tout de même le SNI qui a créé la FCPE, il ne faudrait pas l'oublier... » Et d'opposer dans « l'Ecole libératrice » les bons « rapports individuels avec les parents » à ceux plus problématiques avec « le mouvement parents d'élèves ». Quel malveillant insinuaient donc que le SNI ne tolère les parents à l'école que s'ils sont aux ordres ou inorganisés ? Il faut pourtant s'y faire : les parents ne sont plus des enfants.

Alain d'Aix

## lutte des normaliens le SGEN-CFDT présent

par J.F. Troglic



Trois mois de luttes dans les écoles normales, quelquefois des affrontements comme à Aix ou plus récemment à Beauvais. Un mouvement d'une ampleur nationale qui a touché la quasi-totalité des écoles normales, qui a tenu le premier rang de l'actualité de l'action réelle sur le terrain, y compris pendant la période des élections législatives.

Il est utile de tirer un premier bilan de ces luttes. D'abord pour dire clairement que l'action, par son ampleur, par la profondeur de la réflexion qu'elle a révélée, a permis de remettre en cause les certitudes acquises en matière de formation des instituteurs, et cela à tous les niveaux.

En premier lieu, dans chaque département et chaque école normale où les actions ont ébranlé l'administration, impliqué les formateurs et l'ensemble des instituteurs. Les résultats acquis à ce niveau ne sont pas à négliger. Ils concernent principalement des points relatifs au régime intérieur et à l'organisation de la formation.

Au plan national où l'action a forcé le ministère à sortir de la routine dans laquelle il se complaisait, renforcé en cela par l'attitude constante du SNI. Il aura fallu la lutte de cette année pour réouvrir l'ensemble du dossier des écoles normales : organisation de la formation, régime intérieur, contrôle et sanction des études... autant de volets d'un dossier — hérité en droite ligne de la fin du dix-neuvième siècle — qui était pour certains partie intégrante du dogme sur lequel repose l'école publique. De la même façon, en dépit des résistances du pouvoir (y compris hélas à ses échelons régionaux et locaux), le contrôle et la sanction des études seront revus, dès l'année prochaine... Une première série de textes est même déjà prête.

Soyons cependant lucides. Ces acquis sont encore à l'état de projets. La Direction des écoles, au nom du ministre, nous affirme que les normaliens seront étroitement associés à leur formation, que le régime des écoles normales ira vers la définition d'un centre de formation pour

adultes. Nous acceptons bien sûr de discuter de cela, mais nous jugerons sur pièces. Ces acquis sont d'autre part limités d'entrée de jeu par le ministère qui n'apporte aucune réponse aux problèmes immédiats d'emploi et d'échec au certificat d'aptitude (CAP) - abrogation de la circulaire prévoyant l'exclusion en cas de double échec -, en dehors de promesses de réaménagement des emplois des titulaires mobiles et de dispositions limitant à deux pendant le premier trimestre le nombre de classes d'exercice des titulaires mobiles, en fixant un délai minimum de trois semaines dans la même classe avant passage du CAP. De plus, le problème de l'auxiliaariat dans le premier degré demeure entier : le décret sur le recrutement des instituteurs contre lequel le SGEN-CFDT a combattu sortira avant les vacances d'été.

Restons lucides jusqu'au bout pour examiner le rôle essentiel tenu par le SGEN-CFDT dans l'organisation et l'action des normaliens. Le SGEN-CFDT a bien été le seul interlocuteur syndical des normaliens pendant toute leur lutte, prenant la part qui lui revenait dans l'impulsion et la conduite de l'action. Cela s'est vu. Autant que l'absence et l'hostilité déclarée du SNI, autant que les réticences et le désarroi du SNPEN (Syndicat national des professeurs d'écoles normales - FEN), ou que les leçons de morale adressées aux jeunes par le SNDEN (Syndicat national des directeurs d'écoles normales-FEN). Nous ne laisserons pas non plus brader ces quelques acquis par quelques « négociants », tentant de compenser la perte de leur crédibilité auprès des jeunes par des manœuvres de couloir au ministère... qui les ont déjà justement discrédités. Autant de raisons pour que nous maintenions notre présence active sur le terrain en contrant les tentatives actuelles de répression et aussi en consolidant l'organisation syndicale pour améliorer les acquis actuels, pour en obtenir d'autres, correspondant à nos objectifs.

Cette action menée dans les écoles normales est bien conforme à la stratégie qu'entend mettre en œuvre le SGEN-CFDT : obtenir des résultats à partir d'un rapport de forces national qui ne peut être établi que sur la base de rapports de forces locaux impliquant l'initiative syndicale des sections pour une mobilisation réelle sur le terrain. ■

## débats - combats

l'ennui scolaire

tout  
reste à faire

« **S**ILENCE PROF, ON PENSE. » Ce graffiti (revendication ?) a été « bombé » sur les murs d'un lycée de la région parisienne lors de la mise à sac de ses locaux administratifs. Il en dit long sur la dégradation des relations de travail au sein de l'école, dont la violence physique, qui fait maintenant partie de l'univers des collèges et des lycées, n'est que l'aspect le plus spectaculaire. La détérioration des rapports quotidiens à l'intérieur de l'école doit se mesurer non seulement au nombre croissant des agressions physiques — entre personnels et élèves et entre élèves — mais également, et peut-être surtout, à l'ennui et au ras-le-bol des maîtres et des élèves, au refus du travail scolaire, au désintérêt pour tout ce qui se fait au collège ou au lycée, au chahut ou à l'indifférence, aux déprédations, à la multiplication des incidents, multiformes, entre jeunes, enseignants, parents, non-enseignants et administration.

Cette situation interpelle directement le syndicat. D'abord parce qu'elle révèle le rejet de l'école par un nombre croissant de jeunes. Ensuite, parce qu'elle porte directement atteinte aux conditions de vie et de travail des personnels dont il a pour vocation d'organiser la défense. Les enseignants, les surveillants, les agents ne doivent plus rester seuls face à leurs difficultés à exercer leur fonction. Il y a là un problème collectif qui appelle une réflexion et des proposi-

tions collectives qui sont du ressort immédiat du syndicat.

Ne pas prendre en charge syndicalement ces difficultés, c'est s'exposer à un pourrissement de la situation qui ne peut que déboucher sur un retour en force des partisans d'un ordre musclé.

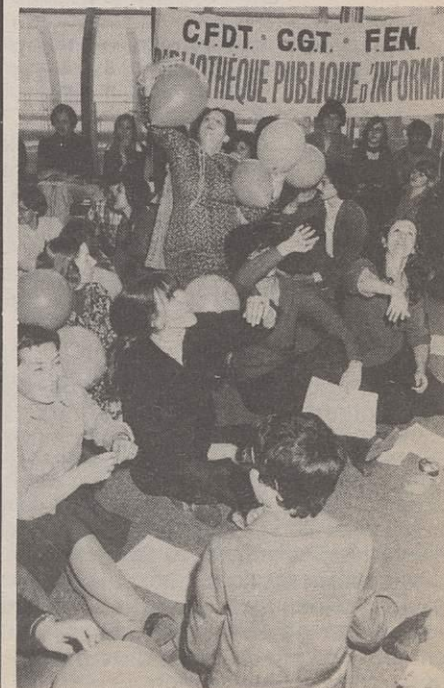
Le SGEN est aujourd'hui la seule organisation capable d'avancer sur ce terrain. Pour trois raisons : parce que nous pensons qu'il faut partir des revendications des jeunes telles qu'elles s'expriment ; parce que notre projet d'école, qui se propose de bouleverser les méthodes et les fonctions de la scolarité, n'est pas un projet à mettre en œuvre plus tard, mais un outil pour l'action immédiate ; parce qu'enfin les luttes anti-hiérarchiques et anti-autoritaires sont au centre de notre stratégie.

Mais si nous avons les moyens d'avancer, tout reste à faire. Le SGEN, c'est-à-dire l'ensemble de ses sections, a pour tâche d'organiser le débat entre les jeunes, les enseignants et les non-enseignants pour appréhender les formes de cette crise, pour en déterminer les causes — chômage ou travail abrutissant au sortir de l'école, inadaptation des contenus et des méthodes aux aspirations des jeunes, banalisation de la violence et de la mort dans la société... et pour élaborer des revendications, pour mettre en œuvre des pratiques susceptibles de répondre à une problématique nouvelle, du moins dans son ampleur.

Y. DALMAU ■

bibliothèques

Beaubourg  
an I



### RETARDATAIRE... Tu avais peut-être oublié les taux de cotisation !

Tranches indiciaires (en indices nouveaux majorés) au 1er juillet 1977	jusqu'à 200	201 220	221 235	236 255	256 290	291 325	326 380	381 446	447 515	516 590	591 700	plus de 700
Cotisations annuelles (en francs)	110	140	150	160	190	220	250	290	340	390	460	540

Février 1977 : la BPI (Bibliothèque publique d'information-Beaubourg) est ouverte au public de 12 h à 22 h en semaine et le week-end de 10 h à 22 h.

Immédiatement c'est le succès : au lieu des 4000 usagers prévus par jour, la bibliothèque en accueille 8000. Mais le personnel, déjà insuffisant pour les objectifs prévus, n'augmente pas : 252 postes budgétaires sur les 302 annoncés.

Rapidement l'organisation du travail fondée sur une division qui va jusqu'à la parcellisation est contestée par les personnels. S'y ajoute une division du personnel en deux catégories :

— le personnel de l'accueil permanent qui assure l'intégralité du service public du soir, du dimanche et des jours fériés presque sans aucune compensation, et qui, dans sa grande majorité a été affecté à cette tâche de façon autoritaire ;

— le personnel dit du « service général » qui assure le traitement des documents et participe par rotation à l'accueil du public, de 12 h à 18 h du lundi au samedi.

Cette division du personnel de la BPI est contraire à l'esprit même du service public dans une bibliothèque et se trouve à l'origine de conditions de travail extrêmement difficiles.

De plus, de graves problèmes se posent pour ce qui est du reclassement des documents : la bibliothèque possède plusieurs centaines de milliers de documents, qui tendent à devenir complètement inexploitable faute d'un reclassement permanent. Les lecteurs en consultent chaque jour plus de 30 000, et il est impossible à l'équipe de gardiens et de magasiniers (une dizaine) d'accomplir cette tâche. L'emploi de vacataires est loin de constituer une solution.



31 mai : pour protester contre les décisions de la direction, les personnels manifestent dans la bibliothèque du centre Pompidou et informent les utilisateurs.

Pensant que la direction de la BPI ferait preuve de bons sens, le personnel reste patient.

Mais... la direction décide de « faire avec » et de résoudre les problèmes en faisant une réorganisation matérielle partielle :

- réunion des trois bureaux d'information, qui renseignent et guident les usagers, en un seul ;
- concentration de tous les appareils audio-visuels en un seul lieu ;
- regroupement de toutes les tables de lecture.

Les conséquences de ces décisions sont graves tant pour le personnel que pour les usagers. C'est la goutte d'eau qui a tout fait déborder :

- qui dit un seul bureau d'information dit une personne transformée en sémaphore qui ne pourra plus guider correctement les usagers ;
- ceci sera renforcé par l'éloigne-

ment des rayonnages des tables de lecture ;

— outre l'incohérence de la division des différents utilisateurs des média (livre ou audiovisuel), le bruit incessant créé par la concentration des appareils sera fortement perturbateur.

Bilan :

- augmentation insignifiante du nombre des places assises mais...
- nécessité de travaux très importants donc très onéreux,
- aggravation des conditions de travail des personnels,
- baisse de la qualité du service public.

Pour répondre à ces décisions, prises sans aucune consultation, les personnels ont manifesté dans la bibliothèque pour informer largement les utilisateurs et se sont mis en grève le 31 mai.

## à petits pas vers le démantèlement

Le ministère craindrait-il une mobilisation des personnels travaillant en bibliothèques (1) ? Nous n'oserions l'espérer. Et cependant... Si la tactique suivie en 1975 fut la décision autoritaire et brutale de la disparition de la DBLP (Direction des bibliothèques et de la lecture publique), il semble que la technique employée cette fois soit toute autre.

Le ministère a décidé, semble-t-il, de faire disparaître le semblant d'unité qui nous restait : le service des bibliothèques. Mais, avec prudence, le nom semble être gardé pour couvrir une structure creuse qui n'aurait en charge — et pour combien de temps — qu'une gestion commune des personnels travaillant dans tous les types de bibliothèques. Toutes les divisions de ce service seraient, ou fondées dans d'autres divisions du ministère, ou rattachées à la Bibliothèque nationale (cas de la DICA : Division de la coopération et de l'automatisation), ou disparaîtraient.

Le premier pas est justement pour la DICA, dont un projet de restructuration est proposé au prochain comité technique paritaire interministériel. Rattachée pour la gestion des personnels et du budget à la Bibliothèque nationale, elle deviendrait partie intégrante d'une « agence » dont la structure proposée nous semble trop floue pour ne pas être dangereuse.

Entendons-nous bien : il ne s'agit pas de contester l'utilité d'une coordination nationale pour tout ce qui est documentation automatisée, bien que nous ayons toujours dénoncé cette politique de prestige qui consiste à penser automatisation alors que l'ensemble des bibliothèques est, depuis plusieurs années, en pleine asphyxie. Ce que nous contestons, par contre, c'est ce rattachement à la Bibliothèque nationale.

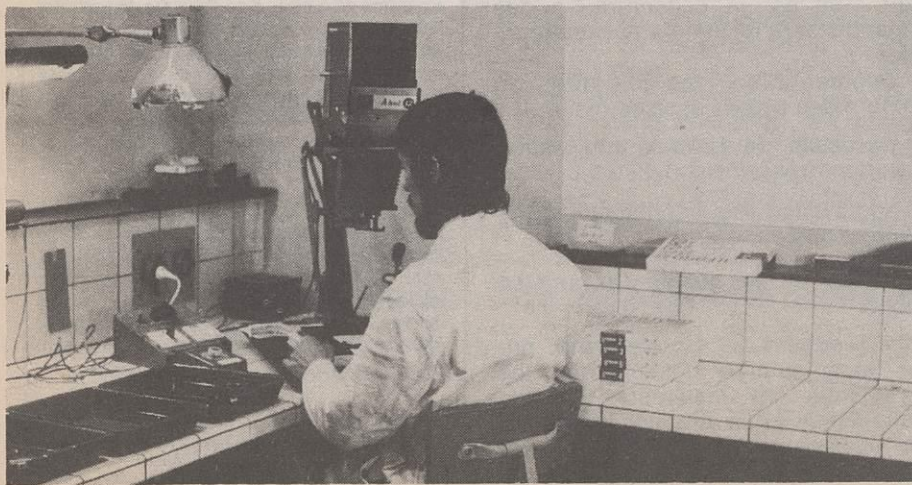
Cette institution, si importante soit-elle, ne peut pas recouvrir, comme le faisait le service des bibliothèques, les besoins de tous les types d'établissement. De plus, notre inquiétude est grande, une fois de plus, de voir des choix faits, non pas en fonction de réalités techniques, mais tout simplement en fonction de jeux d'influence et de pouvoir de personnes.

(1) Voir SU n° 730 p. 9.

tech-sup

## la drôle de revalorisation

Le 22 mai, étaient réunis autour du Bureau national des tech-sup les élus aux Commissions administratives paritaires nationales et les « experts du syndicat à la Commission paritaire ministérielle chargée de l'étude des dossiers pour la revalorisation des professions manuelles et d'informaticiens »



La commission des experts » doit se réunir courant juin. Son rôle : préparer les dossiers pour les CAPN qui se réuniront plus tard (peut-être en septembre). Il s'agit d'une commission mixte dans laquelle les représentants désignés par les syndicats (1) et l'administration siègeront à parité. Bien qu'à l'heure actuelle son rôle n'ait pas encore été clairement précisé par le ministère, cela ne nous empêche pas de définir, nous, clairement dans quelles conditions et dans quel but nous entendons siéger à cette commission.

Syndicalistes chargés de la défense des personnels, nous refuserons d'être des gestionnaires et, par là même, refuserons de nous substituer ou d'aider l'administration à classer, trier et sélectionner les dossiers.

Considérant qu'il ne s'agit pas en la matière de promotions individuelles, donc de choix de personnes, mais tout simplement d'une reconnaissance des professions exercées et du travail réalisé par les agents concernés, nous exigeons :

— que tous les dossiers parvenus au ministère soient communiqués à la

CAPN afin que tous les agents pouvant bénéficier d'une promotion puissent être reclassés ;

— compte tenu que bon nombre de professions ont été exclues de ce décret (magasinier, chauffeur, métiers de reprographie, de la biologie, manipulateur dans les comités d'hygiène et de sécurité, etc.), nous demanderons une interprétation plus large du décret afin que toutes les professions « manuelles » exercées dans le cadre des universités, centres de recherche, écoles et instituts, soient prises en considération et que les agents exerçant ces professions soient eux aussi reclassés ;

— la disparition des discriminations qui subsistent entre les professions en demandant la revalorisation des professions sous-classées ou déclassées par le décret, telles que : photographe, animalier, câbleur, professions des cantines, du bâtiment, etc.

D'autre part, nous considérons que le reclassement des professions manuelles doit concerner l'ensemble des personnels contractuels et titulaires de l'enseignement supérieur. Ce décret étant limité aux seuls contractuels, nous devons obtenir son extension aux personnels titulaires car, loin d'atténuer les disparités entre titulaires et contractuels, ce décret ne fait que les accroître un peu plus encore, ce qui est inadmissible.

Nous avons aussi beaucoup à dire sur les applications de ce décret et dénonçons d'abord les conditions dans lesquelles « l'enquête relative aux professions manuelles » a été réalisée. Dès le début, le ministère donne à cette enquête un caractère confidentiel en précisant dans sa circulaire du 2 novembre 1977 : « ... ce dossier doit être établi par l'administration et non par les intéressés ». Ce qui a entraîné une mauvaise diffusion et s'est traduit dans plusieurs établis-

sements, au mieux par un recensement partiel, au pire par l'abandon pur et simple de l'enquête. De plus, les dates choisies et la brièveté des délais fixés par le ministère n'ont pas permis aux établissements de répondre correctement et valablement à cette enquête. En conséquence, nous demandons qu'une nouvelle enquête, précédée d'une large information, soit faite par l'administration auprès de l'ensemble des personnels, afin que tous, sans exception, soient informés et que ceux-ci puissent faire valoir leurs droits, titulaires compris. A ce sujet, ne serait-il pas opportun que le ministère mette enfin en place le CTP (Comité technique paritaire) tant promis ? Ceci permettrait entre autre de revoir et de reconsidérer la carrière des personnels techniques titulaires. N'est-ce pas le moment ?

Enfin, nous devons exiger :

— que la reconstitution de carrière des personnels concernés par la revalorisation des professions manuelles soit effective au 1/9/1976 ;

— d'autre part, la transformation immédiate des postes pour assurer le reclassement des personnels. Toute nouvelle liste d'aptitude ou d'attente doit être repoussée ; il en existe hélas déjà trop et nous ne saurions admettre que les personnels attendent à nouveau, sur de nouvelles listes d'attente, une promotion qui leur est due.

Si nous ne voulons pas que la revalorisation des professions manuelles soit un leurre pour les uns, un mirage pour les autres, nous devons être vigilants et actifs. Nous devons tous nous sentir concernés et mobilisés.

Robert GRENIER ■

(1) Le SGEN tech-sup a désigné 15 experts (11 pour les professions manuelles, 4 pour les informaticiens).

salaires

## mauvais économiste ou menteur ?

**L**E conseil des ministres du 31 mai a donc décidé d'augmenter le traitement des fonctionnaires de 3 % à compter du 1er juin, et le Premier ministre y a longuement et lourdement insisté devant les caméras de la télévision.

Cette décision intervenait peu après la première séance des discussions salariales de la Fonction publique pour 1978. En 1977, les discussions salariales étaient interrompues en raison du refus total du gouvernement de prendre en compte les revendications des fonctionnaires, et de sa volonté d'appliquer à nos salaires toute la rigueur du plan Barre.

Cette année, le gouvernement a attendu plus de deux mois après les élections, jusqu'au 26 mai, pour réunir les sept fédérations de fonctionnaires ; et tout cela pour décider unilatéralement, cinq jours plus tard, d'une augmentation qui confirme la baisse du pouvoir d'achat des salaires dans la Fonction publique.

En effet, si on laisse de côté, pour la clarté de l'explication, le contentieux de 1977, on constate, d'après l'indice INSEE, que les prix à la consommation ont augmenté, en janvier, de 0,3 %. Le gouvernement, à la fois pour tenir compte du retard antérieur et donner aux fonctionnaires, à la veille des élections, une petite « provision », a décidé une augmentation de 1,5 % au 1er février.

Par la suite, les prix ont augmenté de 0,5 % en février, de 0,9 % en mars (indice connu après les élections) et de 1,1 % en avril. Depuis la mi-mars, date à laquelle les effets de l'augmentation de février ont été neutralisés par la hausse des prix, le pouvoir d'achat de nos salaires est donc en baisse.

L'augmentation du 1er juin, si elle semble rétablir un équilibre théorique, après coup, entre hausse des prix et hausse des salaires, ne tient pas compte, en réalité, de l'état de baisse effectif du pouvoir d'achat de la mi-mars à la fin mai : une mesure de rattrapage ne peut tenir lieu, en effet, de maintien du pouvoir d'achat. Et, de toute façon, à compter du 1er juin, notre pouvoir d'achat est à nouveau en baisse.

Quand le Premier ministre réaffirme que le gouvernement entend permettre le maintien du pouvoir d'achat des travailleurs, il oublie simplement que ce même gouvernement ne

maintient pas réellement le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Ou M. Barre est un mauvais économiste, ou il est un menteur — nous lui laissons le choix !

Par ailleurs, le secrétaire d'Etat à la Fonction publique a renvoyé à la fin de l'année toute discussion sur la réduction des inégalités, pour laquelle nous revendiquons une progression fortement différenciée (cf. SU n° 733 pp. 17-18). Dans le même temps, le gouvernement décide d'exonérer d'impôts l'achat d'actions à concurrence de 5 000 F. Gageons d'avance que cela ne concerne guère la grande majorité des fonctionnaires !

Le gouvernement — qui en a jamais douté ? — entend bien mettre en œuvre une politique qui tourne le dos à nos revendications, et la reprise, le 26 juin, de la négociation salariale pour 1978 nous paraît, dans ces conditions, bien compromise.

Patrice BEGHAIN ■



3 % seulement à partir du 1er juin

une politique qui tourne le dos à nos revendications





**recherche  
et formation  
dans le système  
capitaliste  
et dans  
la perspective  
autogestionnaire**

Cet article fait suite à ceux parus dans SU n° 721 du 9.1.78 et n° 722 du 16.1.78.

Lorsqu'un ouvrier découvre une technique nouvelle (amélioration de sa machine par exemple), il doit, dans une usine capitaliste (les choses ne sont d'ailleurs pas différentes en Europe de l'Est), déposer cette idée dans une « boîte à idées », pour que les ingénieurs s'en saisissent et la transforment en idée utile, utile pour la bourgeoisie. Comme les idées utiles pour la bourgeoisie se traduisent surtout pour les ouvriers en accroissement des cadences, de l'insécurité, etc., les ouvriers évitent en général de faire part de leurs découvertes. Il en résulte certainement une énorme déperdition d'inventions, mais la bourgeoisie préfère cela plutôt que de voir s'orienter le développement technique dans une direction qu'elle ne maîtriserait plus. De nombreux moyens existent d'ailleurs pour faire échec à toute invention ouvrière qui n'irait pas dans le sens voulu par la bourgeoisie : par exemple le contrôle par le marché, qui a toujours empêché jusqu'à présent les coopératives ouvrières de développer un autre modèle de production que le modèle dominant.

**la « formation par la recherche » à la sauce bourgeoise**

C'est seulement depuis quelques années que la bourgeoisie parle de « formation par la recherche » pour ses élites techniques. Pourtant depuis longtemps le système de formation qu'elle destine aux « cadres », à l'université comme (en France) dans les grandes écoles, se voulait proche de la recherche ; tandis que la formation destinée à la grande masse des travailleurs devait, comme dans n'importe quelle société « tradi-



tionnelle», se contenter de leur inculquer le respect et l'application stricte des techniques existantes : ceci est d'ailleurs un handicap permanent pour ce système de formation de masse, puisque les techniques se modifient constamment en régime capitaliste, si bien que la coupure formation-innovation entraîne une inadéquation chronique du système de formation.

Cependant ceci n'est pas plus étonnant que le gaspillage d'innovation au cours même de la production, dont nous venons de parler. Si la bourgeoisie veut garder la maîtrise du développement technique, elle n'a aucun intérêt à développer chez tous les travailleurs le goût de l'innovation technique, ni même une claire compréhension des mécanismes de cette innovation.

Par contre il est plus difficile de comprendre pourquoi jusqu'à une date très récente la bourgeoisie a fait semblant de donner à ses cadres une formation liée à l'innovation, sans la leur donner vraiment.

### **pourquoi maintenant ?**

En effet, étudiants des universités et élèves des grandes écoles se frottaient un peu à la recherche, mais il s'agissait d'une recherche « ad hoc », la plupart du temps bien plus marquée par le conservatisme du système de formation que le système de formation n'était marqué par elle : la thèse, conçue sur le modèle du « grand œuvre » des corporations médiévales, est le témoin le plus éclatant de cette recherche à l'image du système de formation. Or il ne suffit pas d'invoquer la résistance obstinée opposée par les mandarins universitaires, car il faut bien consta-

ter que la bourgeoisie n'avait pas mené jusqu'à présent d'offensive conséquente dans ce domaine alors qu'elle en avait parfaitement les moyens depuis longtemps.

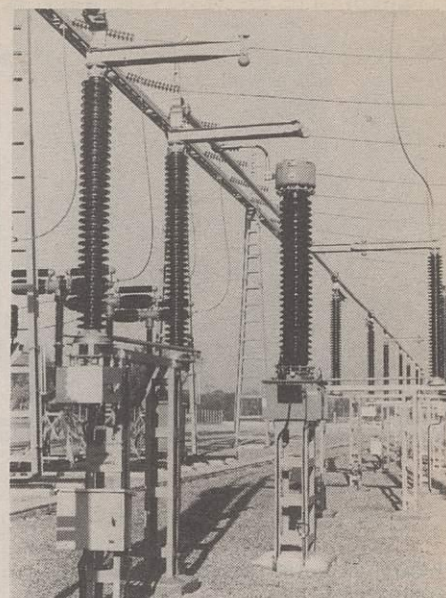
Pour comprendre à la fois pourquoi cette offensive n'a pas été menée plus tôt et pourquoi elle est menée maintenant, c'est la division du travail qu'il faut interroger. En effet une fois la masse des travailleurs dépossédée, grâce notamment au système Taylor (1), des connaissances techniques que les « métiers » avaient accumulées depuis des millénaires, les nouveaux dépositaires du savoir technique, ingénieurs et techniciens supérieurs, étaient encore bien trop nombreux pour que la bourgeoisie puisse envisager de leur laisser la maîtrise complète de ce savoir. La « formation par la recherche » qu'on leur donnait n'était qu'un simulacre, leur permettant d'appliquer les « découvertes » faites en dehors d'eux, mais non de participer directement à cette innovation, de son point de départ (la « recherche » au sens strict) à son point d'arrivée (le « développement »).

L'innovation restait une profession libérale maintenue volontairement en dehors de l'entreprise et c'est par des mécanismes financiers (achat de brevets) que la bourgeoisie maîtrisait cette innovation, alors qu'elle était produite à l'extérieur du système capitaliste lui-même. Faire pénétrer la science dans l'usine elle-même était un risque que les capitalistes n'avaient pas intérêt à prendre s'ils voulaient conserver leur pouvoir. La contre-partie était évidemment un bien plus grande liberté des savants dans l'orientation de leurs recherches, mais le risque pour la bourgeoisie n'était pas grand puisqu'entre les savants et les producteurs se tenaient les bourgeois avec

leurs sacs d'écus et que par conséquent une invention n'était mise en œuvre par les producteurs que si les bourgeois l'estimaient utile.

Aujourd'hui, par contre, la nouvelle mutation de la division du travail liée notamment à l'informatique permet à un très petit nombre d'individus de contrôler techniquement le travail d'une masse énorme d'exécutants dont certains peuvent être appelés « techniciens », « ingénieurs », voire même « chercheurs ». La petite élite destinée à exercer ce contrôle est bien plus restreinte en nombre que la masse des « cadres » de l'étape antérieure et la bourgeoisie peut envisager de l'intégrer en son sein, ce qui est déjà fait dans le pays de capitalisme d'Etat. Pour la bourgeoisie ceci est évidemment une solution particulièrement satisfaisante puisque la nécessité dans laquelle elle se trouve de transformer continuellement les techniques de production ne l'obligerait plus à avoir recours pour ces transformations à d'autres qu'elle-même.

C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre les réformes actuelles du système éducatif et particulièrement les réformes de l'enseignement supérieur, notamment celles des deuxième et troisième cycles. Le vernis de recherche dont étaient frottés jusqu'à présent les cadres perd tout intérêt et devient même dangereux puisqu'ils sont désormais destinés à de pures tâches d'application. Seule l'élite super-restreinte à qui va être donnée une véritable formation par la recherche doit maîtriser les mutations techniques. D'où le lien étroit établi entre filières de deuxième cycle « nobles », filières de troisième cycle reconnues, et laboratoires de recherche liés le plus directement à l'industrie. D'où également la mise en place de ponts entre les



*Une formation qui n'est qu'un simulacre.*

grandes écoles (notoirement incapables depuis toujours de donner une « formation par la recherche ») et ces nouvelles filières de 2e et 3e cycles.

### **dans la perspective autogestionnaire**

Il serait complètement ridicule de croire que la seule résistance spontanée, au coup par coup, aux effets d'un tel projet suffira à le mettre en échec : au début du siècle les travailleurs très qualifiés d'un secteur de pointe comme l'automobile, héritiers de surcroît de l'assurance que donne l'expérience transmise depuis des siècles, se sont fait complètement avoir, en moins de 25 ans, par le système Taylor, malgré leurs luttes. Et, depuis, ce système n'a cessé de

recherche et formation  
(suite)

marquer des points dans l'ensemble du monde industriel, branche après branche. Nous n'avons aucune raison de nous croire plus malins, et le désarroi de nos milieux face aux actuelles réformes de l'enseignement n'annonce pour le moment aucune résistance spontanée tant soit peu efficace.

En fait plusieurs stratégies vont se présenter en prétendant mener la contre-offensive, et leur nature respective sera peu différente selon que la « rationalisation » du système capitaliste sera menée dans le cadre du compromis entre capital privé et capital public que nous connaissons actuellement, ou dans le cadre d'un renforcement conséquent du capital public...

**trois stratégies possibles**

La première stratégie consiste à revendiquer une « démocratisation » de la super-élite, en modifiant son recrutement mais sans remettre en question son existence ; dans une telle perspective, le fait que toute la qualification d'une société puisse être concentrée entre les mains de quelques milliers d'individus, les autres étant voués aux tâches d'exécution et privés de toute compréhension des processus dans lesquels ils sont engagés, serait « démocratique » dès lors qu'un fils d'ouvrier entièrement déqualifié, un fils de sous-cadre également déqualifié et un fils de super-cadre surqualifié auraient les mêmes chances de devenir super-cadres.

Dans cette perspective, c'est le « développement des forces productives » qui impose une telle division du travail et elle ne peut donc qu'être positive. A supposer qu'une « démocratisation » ainsi conçue soit réalisable (ce qui n'a aucune chance de se produire, comme les sociologues de l'éducation l'ont

démontré déjà depuis un certain nombre d'années), cette perspective ne saurait être la nôtre. En fait c'est la voie du défaitisme, qui consiste à badigeonner de rouge (ou de rose sale) la capitulation en rase-campagne devant la restructuration bourgeoise.

La deuxième stratégie consiste à dénoncer la nouvelle situation au nom de l'ancienne. Elle permet de réaliser un front unissant les couches moyennes (les cadres actuels et ceux qui aspirent à le devenir), les mandarins universitaires dépossédés de leur pouvoir sur le système de formation et de recherche au profit direct de l'industrie, et peut-être certaines couches de travailleurs en cours de déqualification. Cette voie est rigoureusement intenable ; elle ne permet pas de bloquer les mutations techniques en cours et, si la « résistance » sur de telles bases n'est pas tout simplement balayée d'un revers de main par la bourgeoisie, elle aboutira au mieux à la mise en place (provisoire) d'un double système de formation et de recherche : un système-bidon (parking pour chômeurs) maintenu pour faire périr en douceur les unités de formation et de recherche classiques, et un système parallèle, dont seuls les diplômes seraient reconnus par le patronat (privé et/ou public).

Certains pays « sous-développés » en cours d'industrialisation rapide (par exemple l'Algérie) vivent dès à présent un double système de cette sorte, le système parallèle étant fourni par le patronat étranger dans le cadre de contrats dits « produits en mains » où le patronat vend simultanément une usine toute prête (dite « clefs en main ») et un système de formation ultra-courte, de l'OS à l'ingénieur de fabrication (les ingénieurs de conception, eux, restent dans les métropoles) pour fournir en

un temps record la main-d'œuvre nécessaire. Le patronat français ne cache pas que de tels contrats lui ont servi de test pour les réformes de l'éducation qu'il envisage en France même.

La voie autogestionnaire est tout autre : elle consiste à préparer dès maintenant la mise en place d'une autre formation dans la perspective d'une autre division du travail. La bourgeoisie ne craint pas l'utopie en construisant aujourd'hui les surrégénérateurs qui commenceront à avoir un bilan positif dans quarante ans. Si nous qualifions d'utopique toute stratégie de contre-offensive qui se développe sur une durée du même ordre de grandeur, nous serons forcément enfermés dans le jeu de la bourgeoisie, car défenseurs du capital privé et du capital d'Etat raisonnent dans les mêmes termes en ce qui concerne le modèle de développement et de division du travail et nous ne pourrions qu'être ballotés entre leurs stratégies voisines.

**la formation par la recherche pour tous**

Face à une bourgeoisie qui ne rêve que de concentrer le savoir toujours plus haut, entre les mains d'une élite toujours plus restreinte, nous devons revendiquer et commencer à mettre en place la formation par la recherche pour tous. Qu'est-ce que ça peut bien vouloir dire ?

C'est assez simple. Dans les sociétés « traditionnelles » antérieures au capitalisme, la formation, c'est l'acquisition d'une tradition culturelle et technique. Dans le capitalisme actuel, qu'est-ce que la formation ? Pour la super-élite, c'est l'apprentissage des mécanismes selon lesquels se produit l'innovation de façon à poursuivre la mutation permanente des techniques (et des modes) tout en maintenant, sinon en renforçant,

Les ouvriers évitent en général de faire part de leurs découvertes.



le contrôle d'une minorité (et même d'une minorité de plus en plus restreinte) sur la production et l'ensemble de la vie sociale. Et pour la grande masse, c'est l'apprentissage de la soumission à un système technique conçu en dehors d'elle, dont l'évolution doit être considérée (au nom du progrès, de la croissance, ou du « développement des forces productives », selon la couleur de la bourgeoisie concernée) comme naturellement bienfaisante pour l'humanité.

Pour nous il n'est question ni de retourner à la société traditionnelle (une formation coupée de l'innovation et même dressée contre elle), ni d'accepter la logique capitaliste (formation par la recherche pour la super-élite, formation visant la soumission à une innovation aliénante pour l'immense majorité). La formation doit être au service des hommes pour leur permettre d'élaborer, en fonction de leurs besoins et de leurs désirs, les transformations de la production et de l'ensemble de la vie qui leur paraissent nécessaires à ces transformations.

Formation et innovation doivent donc être liées en permanence. Une telle formation ne peut être fondée que sur l'expérience de la vie et de la production ; cette expérience, les jeunes qui sortent de la formation initiale (école de base et école moyenne) ne peuvent évidemment l'avoir, mais il faut que leurs maîtres l'aient, s'ils veulent servir à quelque chose, et commentent à la leur transmettre. C'est pourquoi le SGEN-CFDT est **dès à présent** seul à lutter contre des mesures comme la limite d'âge (22 ans) pour l'entrée dans les écoles normales qui exclut toute expérience professionnelle et sociale antérieure ; mais il faut aller plus loin et arriver à ce que tous les maîtres aient eu avant leur recrutement une telle expérience de la production et

de la vie, et pas de façon symbolique.

## une base, la vie active

En ce qui concerne la formation ultérieure, elle ne devrait donc intervenir pour tous qu'après une telle expérience de la production et de l'existence, ce qui suppose qu'après le cycle de formation initiale chacun passe par une expérience prolongée de la vie active ; c'est sur la base des questions qui se posent dans la vie active (comment améliorer mon produit pour mieux prendre en compte ce qu'en attendent ceux qui l'utilisent ? comment améliorer ma machine pour améliorer mon produit ? comment résoudre les problèmes scientifiques posés par l'amélioration de cette machine ? ou / et comment améliorer ma ville, mes moyens de transports, l'art, la connaissance de la société et du monde en général ?) que les hommes doivent être déterminés à acquérir des suppléments de formation divers qui leur permettent de répondre eux-mêmes, sans boîtes à idées, à ces questions. Cette perspective est exactement l'inverse de la « formation par la recherche » bourgeoise, où les futures élites sont en fait sélectionnées — par élimination successive — dès la maternelle, et où leur « formation par la recherche » se fait avant toute expérience de la vie active.

Une telle formation devrait donner (dans le cycle de formation initiale, puis, de façon plus spécialisée selon la demande, dans le cycle de formation pour adultes) les outils et le cadre pour résoudre les problèmes posés.

Il est clair qu'un tel système ne sera pas mis en place du jour au lendemain. Il est clair aussi qu'il implique des luttes immédiates :

— contre toutes les limites d'âge



Sur la base des questions qui se posent dans la vie active

supérieur, toutes les formes de sélection ;

— pour un enseignement pour adultes indépendant des exigences à court terme de la division du travail : ouverture de l'ensemble des universités (et non de la seule université de Vincennes) aux non-bacheliers, avec des horaires et des programmes leur permettant d'en bénéficier ;

— pour la modification des contenus de l'enseignement de façon que les travailleurs y retrouvent leurs préoccupations et non des préoccupations académiques qui les font fuir au bout de quelques séances ;

— pour le développement d'une expérimentation dans le domaine de la production comme de la vie culturelle à partir des centres de formation (ce qui est tout autre chose que « l'ouverture sur la production » telle qu'elle existe aujourd'hui) ;

— pour l'accès du plus grand nombre possible de travailleurs (ou d'anciens travailleurs, réduits au chômage) aux centres de formation des maîtres là où ils existent, et pour la

généralisation de tels centres là où ils n'existent pas ;

— pour la mise en place d'équipes pédagogiques unissant par exemple les enseignants des LEP ou du technique long préparant à une profession, les spécialistes des technologies concerné (e)s par cette profession, les enseignants et chercheurs spécialistes des domaines scientifiques intervenant dans ces technologies...

Il est urgent que la réflexion et l'action sur l'ensemble de ces problèmes se développent de façon coordonnée, et en tant que seul syndicat d'enseignants et de chercheurs confédéré au sein d'une centrale ouvrière, le SGEN-CFDT n'est pas en mauvaise posture pour impulser de telles luttes.

Pierre-Philippe REY ■

(1) Il est nécessaire de noter que Taylor, l'homme qui a fait sans conteste l'invention la plus importante des deux derniers siècles du point de vue de la bourgeoisie, était un ouvrier et que, de ce fait, il a eu les plus grandes peines à convaincre la bourgeoisie qu'il était de son intérêt d'adopter son système !

enseignement agricole

## défense de l'emploi en Aveyron

L'école privée d'agriculture de la Roque, près de Rodez, est devenue lycée agricole à la rentrée de 1977. Le personnel enseignant est composé à 90 % d'auxiliaires, mais, pour la rentrée de 1978, la plupart des postes sont mis au mouvement. Des personnels de toutes catégories ont demandé la Roque. Les élus en CAP (SNETAP-FEN) ont refusé de bloquer les postes, même pour un an et à titre exceptionnel. Beaucoup d'enseignants sont ainsi directement menacés.

Depuis le début de l'année, les personnels non titulaires de la Roque se sont mobilisés. Après plusieurs entrevues avec l'administration, à Toulouse et à Paris, aucune solution n'était avancée. Aussi, l'action a-t-elle repris à la rentrée de Pâques. Après deux semaines de grèves tournautes, tous les militants SGEN de l'enseignement agricole public de la région occupent l'inspection générale d'agronomie de Toulouse, le 9 mai. Le lendemain, le relais était pris par Rodez avec l'occupation du bureau du directeur du lycée agricole. Le ministère, à ce moment-là, semble paniqué : le préfet alerte Paris. L'action sur place se poursuit avec l'occupation de la salle des profs du lycée agricole pendant neuf jours et l'organisation de diverses manifestations d'information.

Parallèlement, un comité de soutien regroupe, au plan départemental, la CGT, la CFDT, la FEN, les fédérations PC et PS et la section SNETAP de

Sainte-Affrique. La presse et la télé régionale suivent les actions. Le conseil général de l'Aveyron a voté une motion de soutien aux personnels.

Une fête de soutien est organisée à Rodez le 19 mai : vif succès. Les élèves de la Roque ont fait une motion de soutien et ceux qui sont venus à la fête sont victimes d'une répression inadmissible.

Ce même 19 mai, les négociations s'ouvrent enfin à Paris, avec le sous-directeur de l'enseignement technique : aucune garantie d'emploi, même nationale, n'est obtenue. Seule décision : les premières affectations ne se feront pas sur la Roque ; à ancienneté égale, les auxiliaires de la Roque ont priorité. On mesure le caractère dérisoire de ces décisions.

### appel à la solidarité

Dix MA ont fait 15 jours de grève. Le personnel de surveillance a également cessé le travail durant plusieurs jours. Nous estimons à 18 000 F les frais engagés depuis le début de cette action. La fête a rapporté 5 000 F ; le soutien régional, 3 000 F. Nous souhaiterions qu'une solidarité nationale intervienne.

Envoyez les chèques au trésorier national : Hubert Launay, La Rondellerie, 72240 Conlie, avec la mention : « Pour la Roque ». Merci.

### l'unité d'action en LEP

## le point

En 1975 un texte cadre d'unité d'action était signé par le SGEN et le SNETP-CGT. A travers ses retombées, l'assemblée générale de Grenoble avait critiqué certains aspects du texte.

Une discussion en vue de sa révision a donc été entreprise par la nouvelle équipe du secrétariat national LEP. Une série de rencontres n'a pas permis d'aboutir à la signature d'un texte du même ordre. Nos partenaires tenaient d'une part à maintenir des éléments concernant la conduite de l'action qui, dans les faits, ont souvent constitué des freins au développement de l'action unitaire à la base et d'autre part à ne pas voir apparaître dans un texte de ce type une partie appelant **concrètement** les sections à l'action commune.

L'unité d'action se poursuit donc sans cadre général, ce qui n'exclut nullement la poursuite d'une **pratique** de l'unité d'action et ce à tous les niveaux. Le SGEN pour sa part y est prêt ainsi qu'il l'a prouvé au niveau national en signant un texte avec le SNETP, le SNES et le SNEP.

Cette pratique de l'unité d'action pourra peut-être se formaliser par un nouveau texte d'accord... !

### Fontenay-sous-Bois

## rencontre du troisième type...

Pendant le deuxième trimestre, des élèves de 4e du CES Joliot Curie de Fontenay-sous-Bois ont travaillé sur la poésie sous la direction de leur professeur en étudiant et en écrivant les poèmes, une heure par semaine, selon différentes techniques. Ce travail devait se terminer par un après-midi « poétique », où ils auraient récupéré et contemplé leurs œuvres,

puis enregistré au magnétophone les poèmes de leur choix. La séance devait se terminer en beauté par un petit goûter avec des jus de fruits et des gâteaux confectionnés par des élèves. Ceux-ci ayant somme toute découvert que la poésie fait partie des joies de la vie, se réjouissaient à la perspective de ces agapes poétiques qui trancheraient un peu avec la grisaille quotidienne.

Las ! Le principal a jugé bon, ce jour-là, de faire irruption dans le déroulement fort paisible du cours. Les 32 têtes blondes étaient alors penchées sur une dictée, les mouches volaient dans un silence religieux, quand Monsieur le principal entra et proféra : « *Les bouteilles dans le couloir !* » Puis il procéda à une inspection minutieuse de cartables sous les yeux navrés des enfants. La maîtresse de céans, interloquée, interrogea bien poliment le trouble-fête, mais en vain. Sans autre forme de procès, aiguillonné sans doute par une faim indomptable, il fit convoquer sous sa houlette les boissons et les gâteaux en lieu sûr.

Le professeur, fort marri, eut fort à faire pendant l'heure et demie qui suivit pour calmer la fièvre qui secouait toute la classe et pour restaurer le climat poétique prévu au programme.

Les sections SGEN, SNES, SNI devant cet incident sans précédent, demandent en quoi un chef d'établissement est fondé, sans enquête préalable, à compromettre la bonne marche d'un cours, à intervenir dans la pédagogie d'un enseignant dès lors qu'il n'y a ni bruit ni trouble, et de surcroît en négligeant complètement, au mépris d'une politesse élémentaire, la présence de l'enseignant, attitude qui a beaucoup marqué les élèves.

Le principal, quant à lui, argue du principe de la gratuité scolaire : « *Les crédits d'enseignement... doivent*

*vous permettre de faire face aux dépenses à caractère pédagogique »...*

---

Pau

## une action contre la politique scolaire

Le 21 mai, à la suite de la « réorientation » d'une cinquantaine d'élèves de seconde, les lycéens se mettent en grève à Louis Barthou de Pau, vite suivis par ceux du lycée St Cricq. Comme d'habitude, l'inspection académique refuse de les recevoir et fait intervenir les gardes mobiles.

En fait, c'est toute la politique d'orientation qui est en cause : la construction d'un troisième lycée est indéfiniment différée, alors que les annexes prolifèrent de façon anarchique. Plus de 500 dossiers d'orientation n'ont pas pu recevoir d'affectation à la fin de l'année scolaire précédente.

Si le mouvement lycéen a été déclenché par des réalités locales, quelques aspirations fondamentales apparaissent très vite :

- l'articulation entre formation initiale - formation professionnelle-emploi ;
- les responsabilités et les droits des jeunes en formation ;
- la fin de l'inégalité d'accès à la culture (dévalorisation de certaines sections, spécialisation sélective de certains établissements...).

C'est sur ces points que des convergences sont rapidement apparues entre le SGEN et le mouvement lycéen et que l'action commune (qui dépasse la seule solidarité) est en train de se développer.

## CES de Loudéac refus d'inspection

Le jeudi 27 avril, l'inspecteur pédagogique régional de lettres s'annonce au CES de Loudéac pour le 2 mai. Dès le lendemain, la section SGEN, avec la participation d'une syndiquée du SNES, écrit à l'inspecteur pour demander une entrevue avant chaque inspection sur l'inspection elle-même (modalités, finalités), les projets pédagogiques de chacun, et pour que l'entretien individuel soit remplacé par un entretien collectif. La lettre est déposée dans le bureau du principal le samedi.

Le mardi 2 mai, un certifié de lettres, membre du SGEN, est convoqué dans le bureau en présence de l'inspecteur. Il a dû être désigné par le principal comme l'instigateur du mouvement. Il insiste sur le caractère collectif de la lettre et, devant le refus de l'inspecteur concernant les deux points proposés par la section du SGEN, affirme qu'il refusera l'inspection dans ces conditions. L'inspecteur se retranche derrière les textes. Le professeur retourne en cours et n'est pas inspecté.

Une fois de plus, la preuve est faite de la volonté de dialogue des inspecteurs !

---

## université de Besançon grève

Le centre de linguistique appliquée (CLA) de l'université de Besançon (enseignement des langues, recherche, formation de professeurs) a fait grève le 30 mai avec le soutien du SGEN, du SNESup et de la CGT. Tout en étant un service public, le CLA est contraint à recourir massivement à l'autofinancement. 93 % des dépenses concernaient le paiement des salaires du personnel en 1977. Sur 106 personnes, 6 seulement sont titulaires.

Or pour 1978 le déficit est d'environ 200 millions (AF). Ce qui fait peser de lourdes menaces sur notre emploi et d'abord sur celui des vacataires.

Cette situation est semblable à celle des personnels hors-statut de l'université de Besançon (environ 200 personnes). C'est pourquoi, avec eux, nous avons organisé une table ronde sur les formes déguisées du chômage. En effet, nous sommes déterminés à créer l'union la plus large pour faire aboutir nos revendications : pas un seul licenciement, intégration et titularisation de tous les hors-statut, suppression du vacariat et de toutes les formes d'emploi hors-statut, maintien des avantages acquis.

---

## IPES c'est fini !

Haby... Beullac... c'est la continuité dans la pénurie ! L'ancien ministre n'avait pas jugé utile de rouvrir le dossier IPES (Institut de préparation aux enseignements du second degré) ; son successeur a jugé bon de le fermer définitivement ! !

Le ministre de l'Education n'ayant pas fait part de ses besoins en personnel, le ministre des Universités en a donc appelé à l'arbitrage du ministre des Finances (M. Barre, à l'époque) et du Premier ministre (le même M. Barre) pour obtenir l'application de la décision de 1972 de ne plus recruter au niveau des IPES (confirmation nous en avait été donnée lors de notre entrevue à Matignon le 19 janvier 1978).

Aujourd'hui, aux dires du Centre de gestion IPES du ministère des Universités « *le nombre d'étudiants se destinant à l'enseignement étant déjà trop élevé, (sic), le ministre de*

*l'Education ne voit pas la nécessité de revenir sur une décision antérieure* ». Ce qui permet ainsi de substantielles économies pour d'autres secteurs que celui de l'Education. Pour l'armée par exemple. Compte tenu de la politique de recrutement du ministre (1), des restrictions budgétaires annoncées par M. Beullac lors de l'audience accordée au SGEN-CFDT le 17 mai, il ne faut pas s'attendre à un revirement : les IPES sont mortes.

(1) 3 250 postes au CAPES en 1978 contre 7 154 en 1974, 1 200 postes à l'Agrégation en 1978 contre 2 200 en 1974. (cf. SU n° 723 p. 18).

Sénégal

## la répression s'amplifie

A la suite du non-renouvellement de contrat de cinq assistants techniques : trois responsables syndicaux de l'UDEPAS (SNES/FEN) et deux responsables du SGEN-CFDT, (cf SU n° 729) la situation a évolué. L'activité syndicale au Sénégal semble devenue incompatible avec la fonction de coopérant, à la fois pour le ministère français de la Coopération (et sa mission locale) et pour les autorités sénégalaises. Aucune reconnaissance des droits syndicaux n'a encore été obtenue sur le plan « franco-français : malgré les assurances données par M. Bry, directeur de la coopération scientifique et technique au ministère des Affaires étrangères, lors d'une entrevue avec une délégation CFDT.

Dans l'état de service, les groupements professionnels reconnus localement ou tolérés voient restreindre

progressivement leurs possibilités d'expression. En effet, à la suite des différentes démarches entreprises pour faire rapporter les mesures qui frappent nos camarades, le ministre sénégalais de l'Education nationale vient, dans une instruction aux chefs d'établissement, d'interdire « dorénavant l'affichage de documents, de bulletins, ou de journaux ayant caractère de propagande en faveur d'une idéologie, d'un parti ou d'un syndicat quelconque... » dans les établissements scolaires. On peut craindre que cette mesure, destinée en principe aux assistants techniques, ne soit étendue aux nationaux.

armée

## revendications interdites !

Philippe Cousty, adhérent du SGEN-CFDT, et quelques autres appelés sont au secret dans la caserne Brun de Brive pour avoir participé à la publication du journal du comité de soldats du 126° RI à Brive.

Le journal formulait un certain nombre de revendications : gratuité des transports, augmentation de soldes. Est-ce pour ces motifs qu'il est arrêté ? Les unions locales CGT et CFDT de Brive ont déjà manifesté leur solidarité avec des jeunes appelés. Le SGEN académique de Bordeaux, où Philippe Cousty était adhérent, s'élève contre cette atteinte inqualifiable aux libertés individuelles et d'expression... Il est nécessaire que soit reconnu aux militaires le droit syndical. Le SGEN-CFDT agira pour la reconnaissance du droit d'expression et d'organisation au sein de l'armée, en étant solidaire de la lutte des appelés de la caserne Brun de Brive.

# ACTION JURIDIQUE

## dossier

Le droit de grève dans les services publics

• La grève et les différentes formes d'action : l'occupation des locaux, les actions à caractère administratif, la loi sur le service fait • la réglementation du droit de grève : les personnels concernés, le préavis, l'interdiction des grèves tournantes, les retenues sur le traitement, la notion de service fait, les sanctions • réquisitions et désignations, les catégories de personnels désignés, fondement et étendue des interdictions, autorités compétentes.

## textes et jurisprudences

La grève

- Le directeur d'hôpital qui, au motif d'assurer la sécurité des malades et la continuité des soins, interdit de faire grève à la totalité des agents d'un service commet un abus de pouvoir
- Annulation par le Conseil d'Etat d'une décision d'un directeur d'hôpital interdisant de faire grève à des agents dont la présence n'est pas indispensable au fonctionnement des services
- Le Garde des Sceaux peut valablement interdire l'exercice du droit de grève à certains personnels des greffes.

Les droits syndicaux

- Exercice des droits syndicaux dans l'administration. Un directeur régional ne peut imposer un contrôle a priori sur le contenu d'une affiche syndicale.

Les représentants des travailleurs

- Les sanctions pénales s'appliquent aux avantages supérieurs à la loi prévus par les conventions ou accords collectifs, y compris pour la protection conventionnelle des représentants du personnel.

## commissions juridiques

- Réintégration • élections • comité d'entreprise • répression • convention collective

Action Juridique CFDT - 5 rue Cadeï 75439 PARIS CEDEX 09 - Tél 247.72.65  
Abonnement 1 an (6 numéros) 50 F - le numéro 12 F - CCP CFDT 283 24 PARIS

# découvrez l'Algérie ... au cours de vos vacances

• **L'ALGERIE**, c'est évidemment l'expérience socialiste poursuivie depuis l'Indépendance, avec les révolutions au niveau industriel, agricole et culturel ; et ce n'est que sur place que l'on peut se rendre compte de ce que cela représente, en visitant les réalisations et en rencontrant les gens...

• **L'ALGERIE**, c'est aussi un pays merveilleux aux multiples visages, selon qu'il s'agit du bord de mer, de la montagne ou du désert.

Ce sont à la fois ces deux aspects qu'on vous propose de vivre en vous invitant à vous rendre en Algérie cet été.

Il existe deux possibilités :

— soit des séjours de 15 jours en un lieu fixe, au bord de la mer (Tipasa ou autres) avec des excursions, des visites, et des rencontres dans les environs.

— soit des circuits de 15 jours: Alger/Tipasa/Tizi Ouzou/Bejaia/Constantine/Biskra/Bou Saada/Alger ou autres, avec des visites d'usines, de complexes, d'artisanats, de villages

**Séjours du 8 au 22 juillet**

**Circuits du 1er au 15 juillet**

**Egalement en septembre pour des groupes.**

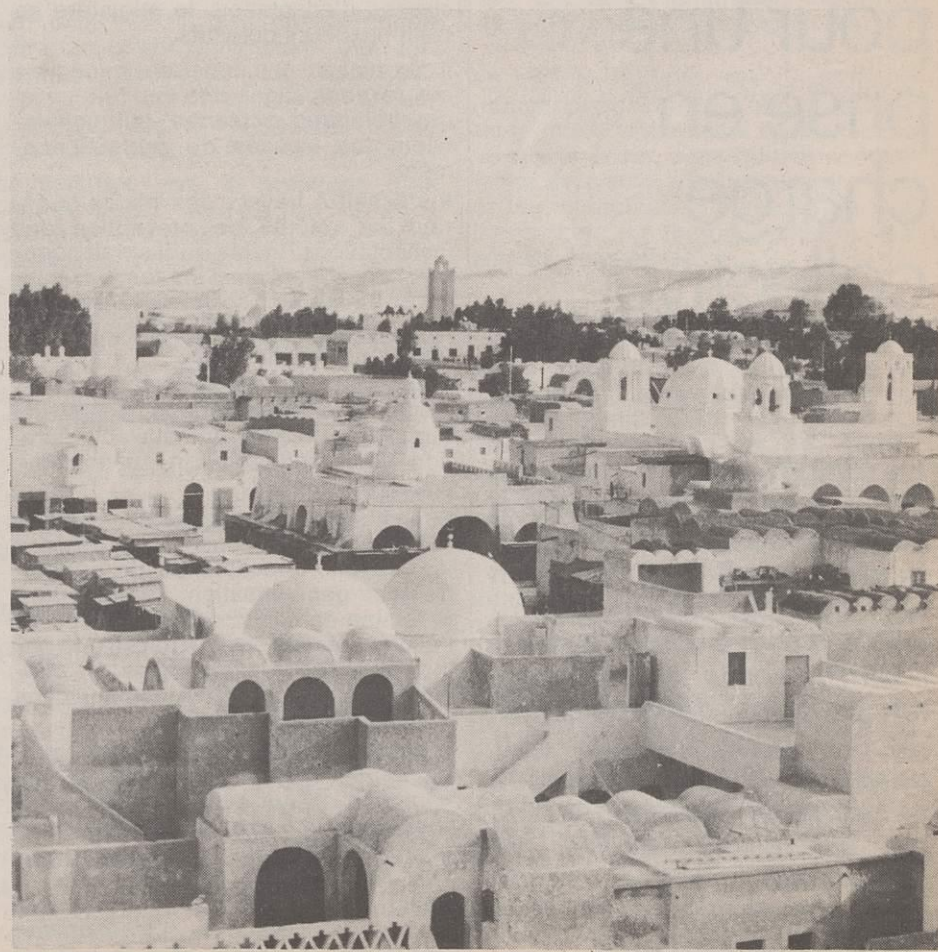
**Pour tout groupe ou toute personne intéressée, s'adresser à :**

**C.V.J.R./Echanges Internationaux**

**40 rue La Bruyère 75009 PARIS**

**Tél. 526.18.00**

**Télex : 660.500**



## les points sur les i

groupes d'aide  
psycho-pédagogique

pour une  
prise en  
charge  
collective

**Le SGEN-CFDT, dans le cadre de la commission administrative du premier degré, a arrêté sa position sur les groupes d'aide psycho-pédagogique (GAPP) après débat dans les sections départementales. Le texte qui suit doit permettre à l'ensemble des personnels, notamment là où existe un GAPP, de déterminer l'action syndicale à entreprendre pour faire avancer nos positions.**

Les groupes d'aide psycho-pédagogique ont été créés par le ministère dans le cadre des structures dites « de prévention et d'adaptation » à un moment où était de plus en plus dénoncée la marginalisation excessive qu'entraînaient pour les élèves les classes de perfectionnement. Celles-ci allaient être progressivement doublées ou remplacées par des classes d'adaptation.

En créant ces structures, GAPP et classes d'adaptation, le ministère se fixait plusieurs objectifs.

Il fournissait une réponse immédiate aux revendications des instituteurs et psychologues scolaires qui contestaient les classes de perfectionnement.

Il affichait à travers des textes généraux sa volonté de prévention des inadaptations (thème qu'il savait populaire) dégageant ainsi les responsabilités de l'institution scolaire vis-à-vis des échecs et des inadaptations qui se révéleraient malgré tout.

Il apportait comme solution à la prévention des inadaptations, des structures dont le seul but était l'intégration ou la réintégration au système scolaire actuel.

Le ministère a ainsi créé des structures d'assistance sans même prendre les moyens susceptibles de permettre leur généralisation. Elles évitent la remise en cause des structures de l'école actuelle et marginalisent par individualisation les enfants en difficulté, créant donc d'autres handicaps et inadaptations.

Apporter de telles réponses au problème de l'échec scolaire et de l'inadaptation revient à faire admettre ces notions, à justifier la détection précoce des élèves « à problèmes » et leur fichage et évite de porter le débat et les solutions au niveau des causes d'échec et d'inadaptation imputables à l'école et à la société

elle-même. Elles font porter les responsabilités de l'échec à l'enfant ou à sa famille.

L'analyse que fait le SGEN des rapports entre l'école et la société apporte d'autres réponses au problème de l'échec scolaire et de l'inadaptation. L'institution scolaire n'est pas neutre, elle participe à la reproduction des inégalités, par son organisation, ses contenus, l'idéologie qu'elle véhicule. Les structures dites « normales » de l'école sont inadaptables aux élèves des classes sociales les plus exploitées parce que fermées à leur réalité sociale, à leurs intérêts, à leur système de valeurs et de vie.

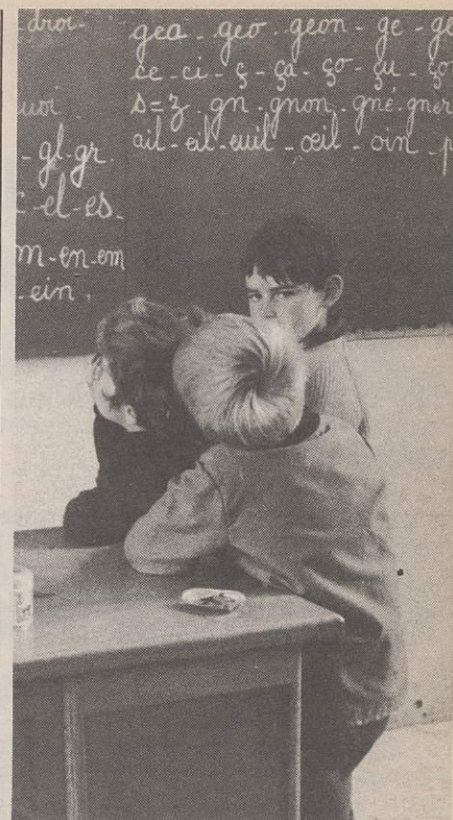
La lutte contre ces inégalités devant l'école passe d'abord par la transformation du système scolaire « normal » selon les propositions du SGEN pour une école de base.

### le GAPP dans l'école aujourd'hui

Le GAPP apparaît bien comme une structure de soutien aux élèves en difficultés pédagogiques et psychologiques. Il est en ce sens revendiqué dans de nombreuses écoles pour assurer la prise en charge des élèves difficiles et en situation d'échec, c'est-à-dire des enfants ne correspondant pas à la norme scolaire.

Les conditions de travail très diverses selon les secteurs, les objectifs très variables que se fixent les GAPP d'une école à l'autre, la concertation régulière avec les instituteurs ou non, entraînent des résultats divers et ne permettent pas les mêmes conclusions pour tous.

Les instituteurs du GAPP n'étant pas englués dans la pratique quotidienne du métier sont plus disponibles que



une structure de soutien aux élèves en difficulté.

les instituteurs chargés d'une classe à temps complet.

C'est donc sur eux que se concentrent de fait les tâches de contact avec les parents, l'assistante sociale. Ils servent quelquefois de « lien » entre les instituteurs eux-mêmes. Ces tâches ne leur sont pas spécifiques ; elles se trouvent être les leurs parce que les instituteurs ont — compte tenu de leurs conditions de travail — moins qu'eux la possibilité de les assumer.

Le contrôle et les pressions que tendent à exercer de nombreux Inspec-



teurs départementaux de l'Education nationale (IDEN) sur les membres du GAPP met en évidence la volonté de l'administration de cantonner ces personnels à des interventions précises et quantifiables auprès de tel ou tel élève dont il convient de cerner le handicap et de mesurer l'évolution.

Des instituteurs et membres de GAPP luttent dans les écoles pour que la présence de celui-ci permette d'autres structures pédagogiques, d'autres conditions de travail pour tous et donc d'autres réponses au problème de l'échec scolaire et de l'inadaptation.

Les personnels du GAPP peuvent dans ce cas faire avancer la réflexion et la prise en charge collective des problèmes.

### **les positions du SGEN**

Le SGEN est opposé à la conception du GAPP qui viendrait renforcer le nombre de conseillers et spécialistes que le ministère installe autour de l'instituteur (conseiller en éducation physique, en musique, en pédagogie,

en psychologie, etc.) de sorte que chaque instituteur se voit de plus en plus assisté, de plus en plus réduit à des tâches d'exécution.

La formation d'équipes pédagogiques polyvalentes, une autre formation des maîtres telles que les définit le SGEN doivent mettre fin à cette conception dévalorisante du métier !

Le SGEN est tout autant opposé à la conception du GAPP conçu comme formule du soutien Haby ou comme remède à l'échec scolaire. Nous avons déjà dit en quoi cette conception servait d'alibi et évitait la remise en cause de l'institution scolaire dans sa relation avec la société, dans son organisation, ses objectifs, ses contenus, etc.

Quand le GAPP existe, là où il existe, le SGEN le conçoit comme un des moyens permettant une autre organisation pédagogique, d'autres conditions de travail pour tous. En aidant à repérer des causes d'échec et d'inadaptation imputables à l'école elle-même, il agira davantage sur la transformation de l'école et de ses nor-

mes et limitera au maximum le processus de marginalisation des élèves.

Bon nombre de tâches actuellement dévolues aux membres du GAPP devront être progressivement restituées aux instituteurs à mesure qu'une autre formation et d'autres conditions de travail, conformes à nos objectifs, leur permettront de les assumer.

Le SGEN-CFDT est conscient du développement grandissant des services de rééducation, de psychothérapie, d'orthophonie dans le secteur privé pour lequel l'Education nationale fournit de surcroît des personnels.

Il remarque que la présence d'un GAPP peut limiter le nombre d'enfants orientés vers les services du secteur privé, évitant ainsi le placement des enfants ou la médicalisation excessive d'un problème.

La formation actuelle des personnels du GAPP ne leur permet toutefois pas toutes les interventions qui peuvent être nécessaires à un moment ou à un autre pour limiter encore davantage ce phénomène.

Se pose ici le problème d'un véritable service de santé et de psychologie scolaire.

### **les revendications et actions immédiates**

Des temps de concertation systématiques dans le temps de service.

En refusant au GAPP le rôle d'assistance et de soutien, le SGEN refuse l'isolement du GAPP dans l'école.

Son action, telle que définie ci-dessus, prendra toute son efficacité dans la mesure où une concertation régulière entre tous les intervenants dans l'école (instituteurs et membres du GAPP) existe.

Cette concertation doit permettre la définition claire des rôles respectifs des uns et des autres, à égalité de responsabilité. Elle doit assurer l'information régulière et réciproque des activités pratiquées.

Les formes d'interventions du GAPP et des instituteurs prendront en conséquence des réalités diverses, ce qui exclut toute forme d'autorité hiérarchique dans l'élaboration des objectifs. Elles devront dans tous les cas favoriser l'intégration maximum du GAPP à l'équipe pédagogique.

Le SGEN appelle les instituteurs (membres du GAPP ou non) à refuser toute intervention des « spécialistes » dans une école, sans qu'une concertation préalable ait eu lieu entre eux et les instituteurs concernés en vue d'une prise en charge collective des actions respectives.

Le SGEN se prononce pour une implantation réfléchie de GAPP, après étude des réalités du milieu et concertation avec les instituteurs, prioritairement dans les quartiers populaires définis par le SGEN comme zones d'éducation prioritaire. Ceci suppose un champ d'intervention limité à un secteur scolaire ne dépassant pas 600 élèves de maternelles et élémentaires en milieu urbain, la moitié en milieu rural quand l'éloignement entre les villages l'exige.

Les moyens nécessaires en crédits de fonctionnement, locaux, etc., devront être dégagés. Les personnels amenés à engager des frais supplémentaires pour l'exercice de leur fonction devront être remboursés sur la base des frais réellement engagés.

Des actions de formation continuée devront être spécifiquement organisées dans ce cadre. ■



*éviter le placement des enfants ou la médicalisation excessive d'un problème.*

mutations  
second degré - LEP

# le rôle du SGEN-CFDT



dans un contexte d'aggravation générale des conditions de travail.

**Le mouvement des personnels de second degré se bloque. Grave les années précédentes, la situation devient catastrophique. Dans ce contexte, à quoi sert le SGEN ?**



**L**e taux de satisfaction, mesuré par le rapport entre le nombre de personnels candidats à une mutation et le nombre de ceux qui l'obtiennent fléchit sensiblement cette année et se situe plus souvent aux alentours des 10 % que des 20 %.

Les premières affectations seront particulièrement difficiles. Les effets d'un tel blocage sont dramatiques pour les personnels : séparations de conjoints pour plusieurs années, centaines d'heures de déplacement par an, éloignement quasi définitif de sa région d'origine...

Cette dégradation des conditions d'affectation est d'autant plus sensible qu'elle s'ajoute aux difficultés liées à l'aggravation générale des conditions de travail — effectifs, multiplication des réunions — et à ce

que l'on appelle la crise de l'école — ennui, violence, inadaptation des contenus, absence de débouchés, rejet du travail proposé...

Dans ce contexte, à quoi sert le SGEN ?

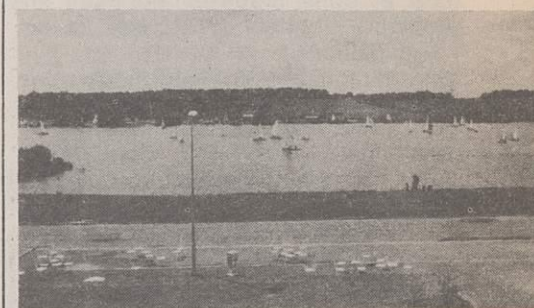
Son intervention est double. Il joue d'abord un rôle essentiel d'information et de contrôle. L'administration (le pouvoir) ne fait aucun effort pour informer les personnels. Elle se contente de publier au **BO** des textes souvent confus (délibérément ?). Les dossiers officiels de candidatures ne comportent pas d'explication de l'ensemble des procédures, pas plus qu'ils ne donnent des indications, sinon formelles, sur la façon concrète d'établir ses vœux.

Le SGEN se voit ainsi obligé de suppléer, au prix de beaucoup de temps, d'argent et d'énergie, aux carences du service public à l'égard de ses personnels. Argent, temps et énergie dont est ainsi privée l'action syndicale.

Le SGEN joue ensuite un rôle important de contrôle du déroulement des opérations. Un des moyens de ce contrôle consiste en la définition de critères clairs et connus de tous. Bien que nous contestions fortement certains aspects de l'actuel barème

national, il a au moins l'avantage d'exister : sans critères précisément arrêtés et publiés, ce serait le règne des passe-droits. Le SGEN intervient régulièrement pour son amélioration : prise en compte du concubinage, suppression des éléments de notation. Les élus en CAP du SGEN attachent une attention particulière au respect des règles fixées préalablement.

A ce contrôle, s'ajoutent des interventions pour la défense des dos-



Un éloignement quasi définitif de la région d'origine.

siers particulièrement difficiles ou pour l'amélioration, dans le respect des critères retenus, de l'affectation de tous les adhérents qui nous ont informés de leur situation (1).

Ce travail, pour aussi important qu'il

L'intervention du SGEN est double



soit, laisse bien évidemment inchangé le cadre général des mutations et affectations : il ne permet pas la création d'un seul poste supplémentaire. Le deuxième volet de l'intervention du SGEN, déterminant, est celui de l'action qu'il mène pour les créations de postes et plus largement, dans le cadre de la CFDT, pour une politique de développement équilibré. Sur les fondements de cette revendication de création de postes, sur les moyens à mettre en œuvre, comme sur les objectifs d'une autre politique économique, il n'est pas nécessaire de revenir ici, la presse syndicale, nationale et académique, y faisant largement et régulièrement écho.

Mais il faut insister sur un point : il n'y a pas de solution individuelle aux difficultés que nous venons d'évoquer. Seule une intervention collective de l'ensemble des travailleurs pour l'aboutissement de nos revendications peut mettre un terme à la dégradation continue de nos conditions de travail. Le rapport entre une mutation non obtenue et l'action syndicale contre la fermeture d'une entreprise ou pour des créations de postes n'est pas immédiat. Ce n'est pourtant que si nous faisons avancer nos revendications que le travail d'information, de contrôle et d'intervention du SGEN, pourra se faire dans un cadre amélioré. Et sur ce terrain de l'action des personnels, le SGEN, c'est-à-dire l'ensemble de ses sections, joue un rôle déterminant tant dans la formulation des revendications que dans l'impulsion et la coordination des luttes.

**Yves DALMAU ■**

(1) Il est possible, lors des CAP de modifier positivement le travail de l'ordinateur par de nouvelles combinaisons d'affectations qui améliorent la situation d'au moins un candidat sans en détériorer aucune autre.

conseillers d'orientation

## parcours d'obstacles

**V**ingt et un élèves conseillers d'orientation non admissibles au certificat d'aptitude aux fonctions de conseillers d'orientation sur 235 présents !

Alors que le nombre de postes mis au concours était suffisant pour admettre tout le monde !

Alors que ces élèves conseillers avaient été recrutés à la suite d'un concours très sélectif : environ un dixième des candidats admis, la plupart titulaires d'une licence ou d'une maîtrise alors que le niveau théorique est le DEUG !

Alors que ces élèves avaient passé ensuite deux ans de formation en Institut !

Selon quels critères en éliminer certains ? Pourquoi se cacher derrière une caution scientifique de note minimum : 10 ? non, 9 ? non, 8 virgule quelque chose ? Pourquoi prétendre que c'est parce que les statistiques disent qu'à cette valeur se recou-

vrent deux populations différentes ? Peut-être est-ce vrai. Ce que les statistiques ne disent pas, c'est que c'est là que se situe la frontière entre les « capables » et les « pas capables ». La décision d'en recalcer certains et pas d'autres est politique, pas statistique. Pourquoi pas 8 sur 20, 7 sur 20 ? Pourquoi pas tout le monde admis à se présenter aux épreuves pratiques et on verra après ? C'est ce que nous demandons.

Plus d'un élève conseiller sur cinq n'aurait pas « la moyenne » après la première série d'épreuves.

A ce stade, on sait bien qu'il ne s'agit pas, qu'il ne s'agit plus, de carences personnelles, mais d'un problème global : ou la formation est inadaptée aux épreuves, ou l'inverse, ou il s'agit de répression, de remise en ordre. De plus, même si formation et épreuves étaient cohérentes, cela ne nous dirait rien sur la cohérence entre formation et pratique du métier. Nous demandons donc que les notes de l'ensemble des conseillers non admissibles soient revues, et, qu'en tout état de cause, tous soient admis à se présenter aux épreuves pratiques.

Ces barrages franchis, d'ailleurs, tout n'est pas joué et certains se verront alors remerciés, parce qu'ils « n'ont pas montré leur attachement à la profession », ou verront leur titularisation mise en cause après un stage n'importe où, dans n'importe quelles conditions. Les conséquences peuvent en être dramatiques (voir ci-contre). La cause n'en est que la sélection, rien que la sélection, pas n'importe laquelle, et le reste n'est que littérature.

Voilà un bon motif pour les sections académiques de se mobiliser sur la formation initiale des conseillers, s'il fallait un motif.

**J.C. ROLIN ■**

## la mort d'un stagiaire

**D**IMANCHE 21 mars, notre collègue et camarade, Guy Fabre, s'est suicidé à l'âge de 32 ans. Originaire de la région toulousaine où réside sa famille, il avait été nommé conseiller stagiaire au CIO de Forbach, en sortant de l'Institut de formation de conseiller d'orientation de Strasbourg. Dans le même temps, sa femme, fonctionnaire de l'Education, était nommée à Toulouse. Les incessantes demandes de Guy pour se rapprocher de sa femme et de sa petite fille âgée de trois ans et demi demeuraient vaines, se heurtaient à l'obstination imbécile d'une administration se retranchant invariablement derrière des textes officiels.

Guy en était réduit à d'incessants voyages entre Forbach et Toulouse, à multiplier les congés de maladie... Tout ceci entretenait un climat peu favorable à Guy, et ses relations avec ses supérieurs hiérarchiques se dégradaient : tracasseries administratives, intrusion scandaleuse dans sa vie privée. Sans illusion sur la faculté de compréhension de l'administration, Guy ne se limitait pas à des démarches administratives : il avait écrit à plusieurs journaux pour dénoncer le scandale des affectations. Voyant, au-delà de son cas personnel, le problème le plus général des travailleurs qui doivent quitter leur pays d'origine parce qu'ils ont été nommés par une administration pour qui ils ne sont que des pions, ou parce que le sous-développement de leur région les oblige à s'expatrier, il avait lancé un appel public à la création d'un comité regroupant ceux qui se trouvent dans cette situation et qui ne l'acceptent pas. Cela, l'administration ne pouvait le supporter. Comme tant d'autres, Guy aurait dû fermer sa gueule, filer droit.

Guy « n'allait pas bien » — comme on dit. Comme, n'en doutons pas, l'invoquera l'administration. Il « n'allait pas bien », comme nous tous à des degrés divers dans cette société. Mais lui ne l'a pas supporté. De cela non plus, l'administration n'a pas tenu compte.

Ultime et dérisoire mesquinerie : la titularisation de Guy avait été refusée... Il ne s'agit pas de verser des larmes sur Guy Fabre. Il ne l'aurait pas voulu, il était un camarade politiquement et syndicalement conscient. Guy Fabre ne doit pas être mort dans le silence.

La section académique orientation de Strasbourg

inspection

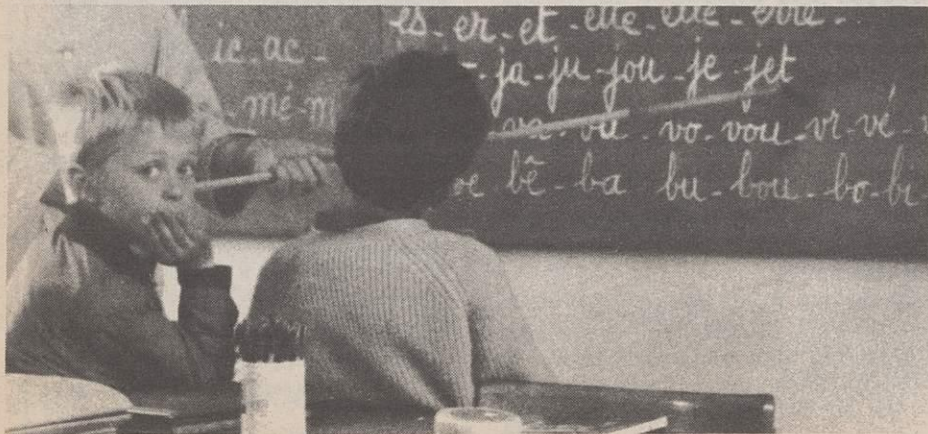
## du respect dû

Le 31 mars dernier, l'ensemble des personnels exerçant dans les groupes d'aide psychopédagogique (GAPP) de Montreuil (Seine-Saint-Denis) sont conviés par l'inspecteur départemental à une réunion, tenant lieu de conférence pédagogique, animée par un pédo-psychiatre (!) de l'hôpital Necker, dont le sujet était : « Dyslexie et difficultés de lecture ».

Les propos tenus par ce spécialiste ont provoqué des remarques de la part des participants. En effet, pour ce médecin, seuls des facteurs médicaux d'ordre génétique et héréditaires expliquent la dyslexie et les difficultés de lecture, les facteurs affectifs et sociologiques prenant selon lui une part minime dans ces difficultés. Pour les personnels présents, ceci paraissait une réponse particulièrement inadéquate aux problèmes qui peuvent se poser aux enseignants de Montreuil en fonction de la population à laquelle ils s'adressent.

Cette contestation argumentée n'a pas été du goût de l'inspecteur. Il convoque à son bureau une psychologue scolaire et une rééducatrice qui refusent de s'y rendre seules et sont donc accompagnées de l'ensemble des collègues des GAPP.

dyslexie : les facteurs affectifs et psychologiques sont importants.



L'inspecteur ne reçoit pas la délégation et discute une heure avec les deux collègues... Il leur envoie, dès le lendemain, des lettres dont nous extrayons les passages suivants.

*« Votre attitude désobligeante, par moment grossière, lors de la conférence du 31 mai dernier n'a pas été suivie de votre part des regrets auxquels j'étais en droit de m'attendre. Bien au contraire, vous avez aggravé une conduite déjà inadmissible par une odieuse interprétation de la réponse faite au conférencier à propos du temps qui lui était imparti. Vos insinuations sont la marque d'un état d'esprit déplorable qui est plus le moins surprenant chez une rééducatrice appelée à travailler dans une structure où la réserve et la délicatesse constituent des qualités fondamentales... En conséquence, j'ai décidé d'adresser à Monsieur l'Inspecteur d'académie un rapport circonstancié pour suite à donner. »*

Face à ces mesures disciplinaires, la mobilisation s'est faite aussi bien dans le personnel de l'enfance inadaptée qu'au niveau des syndicats. Mais ce que souhaitent les collègues concernées, c'est sortir du conflit disciplinaire pour replacer le débat sur le plan théorique : pour cela, elles demandent, avec l'ensemble des personnels de l'enfance inadaptée, que soit organisée une nouvelle conférence pédagogique où pourrait s'exprimer un autre courant d'idées par l'intermédiaire d'une personnalité le représentant.

Pour le SGEN-CFDT, de telles pratiques répressives sont inadmissibles.

Elles révèlent quel niveau atteignent les abus de pouvoir de ceux qui, non contents de contrôler, cherchent à imposer — par la répression — leurs options pédagogiques et au travers d'elle un contenu idéologique. ■

## CAPN

### mutations et premières affectations

Par suite de retards dans la réalisation des documents, le ministère a été amené à changer le calendrier des CAPN de mutations, ce qui entraîne certaines modifications sur celui des 1ères affectations. Nous publions ci-dessous les dates de fin des CAPN qui auront lieu après le 12 juin (les autres s'étant, normalement, déroulées à cette date).

#### Mutations

Espagnol : 12 juin, lettres classiques : 15 juin, constructions mécaniques et industrielles et PTA : 14 juin, allemand : 16 juin, lettres modernes : 29 juin.

#### Premières affectations

Titularisation des AE : 16 juin, sciences naturelles : 16 juin, philosophie : 20 juin, PEPT : 20 juin, CPE : 22 juin, histoire géographie : 23 juin, dessin et musique : 23 juin, CE : 26 juin, sciences physiques : 27 juin, sciences économiques et sociales, sciences et techniques économiques : 3 juillet, russe et italien : 4 juillet, travaux manuels éducatifs : 5 juillet, mathématiques : 7 juillet, anglais : 7 juillet, constructions mécaniques et industrielles et PTA : 11 juillet, espagnol : 11 juillet, lettres classiques : 13 juillet, allemand : 13 juillet, lettres modernes : 20 juillet.

# action sociale sur les campus

Les établissements d'enseignement supérieur font partie des grandes entreprises de leur région : par le nombre des personnels, comme par celui des usagers (les étudiants). Se posent pour eux, comme pour tous les travailleurs et travailleuses de l'Education nationale, des problèmes de condition de vie sur les lieux de travail, en rapport avec leurs obligations professionnelles. Si les problèmes existent pour tous, ils revêtent, en grande partie à cause de la taille des établissements, des dimensions particulières dans l'enseignement et la recherche. Ce n'est pas un hasard si les travailleurs du Centre national de la recherche scientifique se sont organisés depuis quelques années dans un Comité d'action et d'entraide sociale (CAES), doté d'un budget annuel versé par l'employeur. La prise de conscience des personnels dans l'enseignement supérieur est moins avancée, sauf sur les grands campus à dominante scientifique. De ces problèmes, la Fédération nationale des comités d'action sociale du supérieur s'est préoccupée lors de son assemblée générale du 19 mai à Grenoble. Cette fédération, constituée en 1975, regroupe la majorité des associations loi de 1901 qui se sont constituées sur les campus, principalement depuis 1968. Y furent évoqués les difficultés financières, puisqu'il n'y a pas de ligne spécifique « action sociale » au budget du ministère des Universités ; les problèmes de structures aussi :

devant les ambiguïtés de la « gestion » des œuvres sociales, certains comités d'action sociale abandonnent le statut « association loi de 1901 », pour demander la création d'un service commun universitaire.

L'action sociale est apparue sous ses deux volets : d'une part ce qui concerne les conditions de travail, et qui relève directement de l'employeur : ce sont les cantines, les locaux de détente, etc. ; d'autre part ce qui relève de l'action sociale proprement dite, et qui correspond à ce que gère un comité d'entreprise : participation au financement de crèches, centres aérés, action sur les vacances, action culturelle, etc. Il n'est d'ailleurs pas question de limiter arbitrairement le champ de l'action sociale, ni non plus d'approuver systématiquement tout ce qui se fait sur tel ou tel campus : il nous faut simplement prendre en charge les besoins nouveaux (ou anciens) des travailleurs (et en priorité des travailleuses) qui sont liés aux contraintes créées dans la vie sociale par les conditions de travail ; les faire reconnaître par le ou les employeurs ; contrôler la gestion des œuvres sociales. C'est sur ces thèmes que nous sommes intervenus au titre du SGEN-CFDT qui, comme les autres organisations syndicales, siège avec voix consultative.

Le rapport syndicats/fédération devait faire l'objet d'un long débat, à vrai dire quelque peu dépassé dans les faits nous semble-t-il. La Fédération de l'Education nationale a été hostile, dès le départ, à la constitution de la fédération, pour deux raisons principales : selon elle, en effet, le rôle revendicatif en matière sociale revenait aux syndicats (« représentatifs », bien sûr), et la Mutuelle générale de l'Education nationale (MGEN) devait jouer un rôle essentiel dans toutes ces questions. En l'absence du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESup) et du Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS), c'est le représentant du Syndicat national des personnels techniques de l'enseignement supérieur (SNPTES) qui devait exprimer longuement ce point de vue. La fédération n'en contiendra pas moins d'exister.

Quant à nos tâches d'organisation syndicale, elles sont claires : mieux prendre en charge dans les établissements les pro-

blèmes d'action sociale, formuler des objectifs revendicatifs précis, et intervenir au niveau local et national pour obtenir des négociations. Signalons que nos représentants au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) ont déposé lors du débat sur le budget des universités pour l'année 1978 une motion réclamant une ligne budgétaire égale à 3 % de la masse salariale pour l'action sociale, motion adoptée à une large majorité.

Les sections SGEN du supérieur diffuseront prochainement par le canal d'Information Action un questionnaire sur l'action sociale. L'action sociale ne doit pas être l'affaire de quelques militants : elle doit être prise en charge par la section locale d'établissement !

Jean-Louis CLERC ■

## Rectificatifs

Dans SU n° 732 p. 16, une erreur de transmission dans le dossier « salaires » a rendu la légende des tableaux I et II incompréhensible. Il faut lire : « Base 100 : Instituteurs du pays considéré. Le premier nombre correspond au début de carrière, le deuxième nombre à la fin de carrière ».

Dans le tableau I il faut lire « Danemark : 100 - 100 ».

Enfin dans SU n° 733 p. 14, au paragraphe 2 « Indices » il faut lire « ... du groupe A1 au groupe G, qui correspondent respectivement à l'indice 874 et à l'indice 1 558 ».

## élections au CNRS

### le SGEN-CFDT consolide ses positions

Les ingénieurs, techniciens et administratifs du CNRS (ITA) ont été appelés pour la première fois à élire leur commission paritaire nationale. Le SGEN-CFDT réclamait ces élections afin que, entre autres, la représentativité admise de fait pour les diverses organisations syndicales soit confirmée ou infirmée.

Les résultats montrent que ces élections étaient nécessaires pour déterminer la représentativité de chaque organisation. Par ailleurs la position du SGEN-CFDT concernant l'avancement à l'ancienneté, que d'aucuns qualifiaient d'absurde, est approuvée par les ITA.

Les résultats sont les suivants :

organisation	ingénieurs	techniciens	administratifs	total	CAES (1) 1976	différence 76/78
SGEN-CFDT	34,51 % (3)	29,72 % (4)	30,37 % (3)	30,97 % (10)	31 %	- 0,03 %
CGT	26,12 % (2)	38,05 % (4)	38,50 % (3)	35,45 % (9)	41,5 %	- 6,05 %
FO	14,12 % (1)	10,80 % (1)	14,69 % (1)	12,13 % (3)	12,2 %	- 0,07 %
CGC	25,25 % (2)	10,80 % (1)	15,84 % (1)	14,79 % (4)	5,3 %	- 0,51 %
SNO (2)		5,82 % (1)		3,65 % (1)		
FEN		4,81 % (1)		3,01 % (1)		

NB : Les chiffres indiqués entre parenthèses indiquent le nombre de sièges obtenus.

(1) Elections en 1976 à une sorte de comité d'entreprise du CNRS auxquelles peuvent être comparées les élections de cette année.

(2) Syndicat national des ouvriers résultant d'une scission récente de la CGT.

## tribune des académies

# Nantes des propositions pour l'action

trois revendications doivent être posées directement sur le plan national : les augmentations de salaire, la titularisation, la réduction du temps de travail.



Tout le monde est convaincu au SGEN de la nécessité de l'action syndicale. Reste à savoir comment, dans le climat de morosité actuel, nous allons nous y prendre pour l'impulser.

Dans nos administrations très centralisées, il est peu de problèmes dont la solution ne dépende du ministère. Cependant, pour ce qui concerne les conditions de travail, la pratique du métier, on peut imposer des résultats par des actions au niveau des établissements. Exemple : les comités d'hygiène et sécurité qui ont été obtenus ici et là. Pour d'autres revendications, comme le réemploi des non-titulaires à la rentrée, on peut créer un rapport de forces global à partir d'actions décentralisées et contraindre ainsi le ministère à lâcher les crédits nécessaires.

Mais il est des revendications qui doivent être posées directement sur le plan national. Notre congrès académique en a dégagé trois :

- les augmentations de salaires,
- la titularisation,
- la réduction du temps de travail.

Pourquoi ces trois revendications ? Pourquoi les avancer maintenant ?

— On parle beaucoup de négociations. Or ce sont typiquement des

questions qui doivent faire l'objet de négociations au niveau ministériel.

— Sur la situation des non-titulaires, le SGEN-CFDT a largement contribué à la prise de conscience de ces dernières années. Les actions menées ont abouti au réemploi de la majorité de ceux qui étaient menacés par le chômage. Mais cela n'a pas débouché sur une action décisive pour obtenir la titularisation.

— Salaires et temps de travail ne sont sans doute pas prioritaires pour les adhérents du SGEN les plus favorisés sur ce plan-là. Mais a-t-on pris conscience de ce que signifie le blocage (c'est-à-dire la baisse) du pouvoir d'achat pour ceux qui se situent en bas de l'échelle ? Or ce sont les mêmes qui ont encore des services de 43 h 1/2 par semaine... Etre un syndicat général et antihierarchique, c'est, sans ouvriérisme, faire une priorité de ces revendications.

Ces revendications étant posées, comment les faire aboutir ?

Par une action du SGEN seul ? Avec nos partenaires de l'Education nationale ? On ne peut y songer sérieusement.

Or ce sont des revendications communes à l'ensemble de la Fonction publique. C'est évident pour les salaires, c'est vrai aussi pour l'emploi : tous les secteurs sont confrontés à des problèmes de non-titulaires dont, seuls, ils ne savent comment venir à bout.

Il est vrai que, jusqu'à présent, la perspective d'actions « Fonction publique » ne correspond qu'à de vagues « journées d'action » ou à des grèves de 24 h. Personne n'en veut plus, et pas seulement au SGEN. Pour créer le rapport de forces nécessaire, nos camarades du secteur privé le savent bien, il ne faut pas fixer un terme à l'action dans laquelle on s'engage (surtout s'il est aussi dérisoire).

Alors... ? Grève illimitée ? Ne rêvons pas ! Mais pourquoi ne pas recourir à une série de grèves tournantes, étant entendu qu'après le premier « tour », si aucun résultat n'est obtenu, les premiers dans l'action recommencent, et ainsi de suite ? Une grève tous les dix jours, par exemple, ce devrait être supportable, non ? Grèves tournantes par secteurs professionnels, qui pourraient concerner également le « nationalisé » : un jour les PTT, un jour les Finances, un jour l'Education nationale, un jour la SNCF, etc. — si on veut constamment être présent au plan national. Ou bien, si on veut que se manifeste « physiquement » l'unité de tous, grèves tournantes parrégions.

Pas facile à mettre en œuvre, dira-t-on. Certes. Mais quels autres moyens d'action à la fois sérieux et crédibles avons-nous à proposer ? Or il est trop facile, pour le coup, de se plaindre de l'UFFA « qui ne fait rien » si, dans ce cadre, nous n'avons pas nous-mêmes des propositions à faire aux autres fédérations.

Dans l'esprit de notre congrès académique, qui demande à l'ensemble du SGEN de les prendre en compte, ces propositions doivent être faites aussi bien au plan national que dans les comités de liaison départementaux (pour une fois, ils ne serviraient pas seulement à appliquer les décisions prises au sommet !). Et ensuite, si elles étaient retenues par la CFDT, à nos partenaires. En recherchant plutôt une action sérieuse à 2 ou 3 qu'un accord des 7 organisations de fonctionnaires qui débouche sur une plate-forme inacceptable... et aucune action.

**Le Bureau académique général de Nantes** ■

Les tribunes des académies et des sections assimilées sont publiées de droit et n'engagent que les instances statutaires qui en sont les auteurs.

## noter - à noter - à

## livre

Le livre « Aux chiottes, l'arbitre », présenté dans le n° 733 de SU, est diffusé au prix de 25 F l'exemplaire, 21 F de 5 à 20 exemplaires, 19 F de 20 à 50, par Delbo, 4, allée Chaptal, Courcouronnes, 91000 EVRY (téléphone : 077.06.20).

## étranger

### • RECRUTES LOCAUX

Pour 1978, 9,9 millions de francs sont à répartir au titre de « l'ajustement des crédits relatifs à la rémunération des personnels ». L'administration propose la répartition suivante : 6,3 millions pour le personnel enseignant, 3,6 millions pour les personnels administratif et de service ; elle propose de donner la priorité aux établissements français ou franco-étrangers, aux personnels français qui travaillent à temps complet. Il semble qu'on s'achemine vers le versement d'une indemnité en francs français qui serait modulée suivant les pays et les indices.

Nous proposons qu'on tente de se rapprocher du traitement perçu en France pour le même emploi dans les mêmes conditions, qu'on relève prioritairement le traitement des plus défavorisés et qu'on règle le problème des personnels des catégories C et D du Maghreb. Nous avons signalé, outre le Portugal, le Pérou et la Colombie parmi les urgences. Vous en connaissez peut-être d'autres. Compte tenu de l'éloignement et du caractère fragmentaire des informations recueillies, un certain arbitraire est à craindre au niveau des choix des priorités. Il est donc absolument nécessaire que toutes les infor-

mations parviennent au secrétariat coopération le plus rapidement possible.

### • SCANDALE DES AIDE-MATERNELLES

Les aide-maternelles payées par l'OUCFA pour aider les institutrices en poste en Algérie sont rémunérées de la manière suivante : Française, 1 200 FF/mois ; non-Française, 680 DA, soit environ 800 F/mois. Les parents versent 100 DA par mois et par enfant pour frais de garde ; soit pour 15 enfants 1 500 DA. Où va la différence ?

## sessions

### • FORMATION DE BASE

Lieu : le Lazaret — Route de la Corniche — Sète (avec parc et plage), du 9 au 11 septembre. Cette session est ouverte à tous les adhérents de toutes les catégories. Inscriptions avant le 14 juillet auprès de G. DROZ — Le Golf — Bât 1 - 421 rue Croix de Las Cazès — 34000 Montpellier.

### • AGENTS, OP, LABO

Dans SU n° 733, nous avons lancé l'appel aux inscriptions pour la prochaine session nationale agents, OP, labo du 4 au 8 septembre 1978 inclus au Centre d'éducation et de formation ouvrière CFDT de Bierville - Boissy la Rivière — 91690 Saclas (et non à Draveil comme annoncé).

La demande de congé-éducation doit être déposée un mois avant la date de départ, mais compte tenu des congés nous conseillons vivement aux camarades de s'inscrire tout de suite et de déposer la demande de congé éducation avant les vacances. Inscriptions : par l'intermédiaire du secrétariat académique

SGEN-CFDT qui a reçu le nécessaire et qui transmettra au national. Exceptionnellement, si vous n'avez pas sous la main l'adresse du secrétaire académique, écrire au secrétariat national agents, OP, labo — 5, rue Mayran, 75442 Paris Cedex 09, qui informera l'académie. Frais : à charge du SGEN-CFDT. Une participation de 80 F est demandée à chaque sessionnaire. En cas de difficultés financières, voir avec le trésorier académique SGEN.

## tech-sup

### • ATOSS EN MEDECINE PREVENTIVE UNIVERSITAIRE

Administratifs (ves), infirmiers (ères), assistants (es) sociaux, médecins, (vacataires pour la plupart), etc. de la médecine préventive universitaire sont présents dans tous les campus et sont à part entière des travailleurs de l'Education nationale. A ce titre le SGEN les syndique en les rattachant à la section nationale des techniciens et agents du supérieur. Etant donné la dispersion de ces personnels, il serait souhaitable que chacun se fasse connaître en écrivant à Gérard Briotet ; Service social MPES, 85 rue Pasteur, 69007 Lyon ou au SGEN national qui transmettra. Cette coordination permettra de mieux prendre en charge collectivement les problèmes spécifiques à cette catégorie (carrière, formation permanente, conditions de travail, etc...).

## LEP

### • BON° 22 DU 1<sup>er</sup> JUIN 1978

— Arrêté du 17 mai 1978 portant annulation d'une épreuve concours interne de recrutement

des P. CET (PETT enseignement social) qui s'est déroulée le 26 avril 1978 sur un sujet d'ordre social. Cette épreuve sera recommandée le 13 juin de 9 à 13 h.

— Création de CAP production textile à six options : filatures retorderie ; moulinage texturation ; préparation, ourdissage, tissage armuré ; tissage façonné et tissages spéciaux ; tricotage ; ennoblissement.

Les annexes portent sur le contenu de la spécialité et le règlement d'examen.

## second degré

Lycées techniques : concours pour le recrutement de PT chefs de travaux (degrés sup) et de PT de lycée technique : BO n° 22.

Programmes agrégation : philosphie, espagnol, portugais physique (option chimie), génie électrique, arts plastique : BO n° 22.

Programmes CAPES : portugais arabe, espagnol, sciences physiques BO n° 22.

### Hebdomadaire du SGEN-CFDT

Directeur de la publication :

J. George

Rédacteur en chef : Alain Fouqué

C.P.P.A.P. n° 440 D 73 du 2.4.73

ISSN 0337 — 7725

Abonnement : 80 F

Suppléments

Recherche-Formation : 25 F

Chantier : 10 F

Syndicat général

de l'Education nationale CFDT

5, rue Mayran - 75442 Paris Cedex 09

247.74.01

Publicité : Georges Schpilberg

Tél. 246.37.50

Imprimerie ETC 76190 YVETOT

Cadet Photocomposition

75009 PARIS

## regards sur l'emploi des jeunes



on efface tout  
et  
on recommence

La rapidité avec laquelle le gouvernement vient d'adopter un projet de loi destiné à poursuivre la politique du pacte national pour l'emploi n'a d'égal que l'acceptation par le pouvoir d'un chômage massif. Encore le patronat semble-t-il ne pas trouver le détail de ce projet assez avantageux ; il est possible que certains verrous mis par le ministère du Travail sautent lors du passage devant le Parlement.

### si tout n'était pas effacé ?

Une partie des effets du « pacte » adopté en juillet 1977 et dont SU a suivi les péripéties d'application, vont s'éteindre dans le mois qui vient (fin des stages pratiques et de l'exonération des charges sociales). Aussi le gouvernement a-t-il adopté une mesure qui permet aux jeunes, qui vont se trouver à nouveau au chômage, de toucher aide publique et ASSÉDIC ; maigre consolation... en attendant, pourquoi pas, un prochain stage. Ce n'est malheureusement pas un cas de figure : l'INSEE (dans sa revue **Economie et statistique**) a constaté que les formes d'emploi précaire prennent une part grandissante sur le marché du travail et touchent surtout les femmes et les jeunes.

Le premier bilan dressé par l'INSEE (alors que le pacte n'avait pas encore eu tous ses effets sur l'emploi) montre les limites des mesures du type « pacte pour l'emploi » : la situation pour les chômeurs de plus de 25 ans s'est plutôt dégradée. Autrement dit, les jeunes chômeurs ont été remplacés à l'ANPE par de plus âgés ! Ce n'est évidemment pas une mauvaise tactique politique, les risques de révolte ou d'installation dans l'allergie au travail sont diminués ; la situation est-elle plus supportable pour autant ? Quant au prétendu refus de l'emploi industriel par les jeunes qui permet au ministre de justifier le pacte, la même étude de l'INSEE montre qu'il n'en est rien.

### si ce n'était pas tout à fait une reconduction ?

En présentant les mesures, et lors de sa rencontre avec la CFDT, le ministre du Travail a pris soin de dire qu'il allait préparer « un programme d'actions à moyen terme en faveur de l'emploi devant permettre de résoudre les problèmes structurels qui se posent aux jeunes : inadaptation entre formation initiale et qualification réelle,

nouvelles aspirations des jeunes face au monde du travail... » (**Le Monde** du 19 mai).

Si les stages pratiques ne parviennent pas à faire illusion quant à la formation donnée en 200 heures, il y a par contre un précédent de formation « en alternance » : les opérations « 50 000 jeunes ». Une analyse récente menée par le groupe « Sociologie du travail » (1) mérite qu'on s'y arrête.

En schématisant, les actions étudiées tendent vers deux pôles.

- Il y a formation réelle ; soit elle est prise en charge par l'entreprise et on a alors affaire au plus pur style des centres d'apprentissage-maison : forcing idéologique, sélection, autoritarisme..., soit elle est prise en charge par l'Education nationale et il s'agit d'une année de spécialisation. Dans ces deux cas, il y a formation et embauche, les postes auraient bien été de toutes manières créés.

- Il y a adaptation à la vie en entreprise et c'est là que les menaces du ministre prennent tout leur sens : pré-délinquants sans aucune formation scolaire ou bien diplômés au chômage sont préparés socialement et psychologiquement à des postes de manœuvres ou d'OS. Il va sans dire que dans ce cas l'emploi existe ou n'existe pas...

Ce n'est pas sans ambiguïté que se développent ces actions : si chacun sent bien les ratés du système de formation et qu'une issue est à rechercher en partie dans l'alternance, c'est sur ces idées que cherche à prendre appui le gouvernement pour faire oublier qu'« il est vain d'espérer... une baisse du chômage et une évolution des contenus d'emploi par une quelconque réforme du système de formation » (J. Le Gac dans **Le Monde** du 19 mai).

Le risque est là maintenant sous nos yeux. La réforme Haby ne vise qu'à l'adaptation quantitative vers le bas : abaisser le nombre de jeunes formés et réduire les qualifications ; l'adaptation qualitative serait confiée à des actions de ce style et on voit dans quel sens elles vont : non seulement adaptation étroite au poste de travail mais aussi préparation à accepter la déqualification à l'embauche.

Christian DUSSABLE ■

(1) « Entre l'école et l'entreprise » N. de Maupeou Aboud.